

**Le système partisan nationalitaire corse contemporain:
étude d'un phénomène politique**

THIERRY DOMINICI

Chercher au CAPC
Université Montesquieu-Bordeaux 4

WP núm. 242
Institut de Ciències Polítiques i Socials
Barcelona, 2005

L'Institut de Ciències Polítiques i Socials (ICPS) [Institut des Sciences Politiques et sociales] est un consortium créé en 1988 par la Diputación [Conseil général] de Barcelone et l'Universitat Autònoma [Université autonome] de Barcelone, cette dernière institution étant celle à laquelle il est attaché à des effets académiques.

“Working Papers” est l'une des collections publiées par l'ICPS, spécialisée dans la publication –dans la langue originale de l'auteur– de travaux en élaboration d'investigateurs sociaux, dans le but de faciliter leur discussion scientifique.

Leur inclusion dans cette collection ne limite pas leur postérieure publication par l'auteur qui préserve l'intégrité de ses droits.

Ce travail ne peut être reproduit sans l'autorisation de l'auteur.



Universitat
Autònoma
de Barcelona



Diputació
Barcelona
xarxa de municipis

Edición: Institut de Ciències Polítiques i Socials (ICPS)
Mallorca, 244, pral. 08008 Barcelona (España)
<http://www.icps.es>

©

Dessin: Toni Viaplana

Imprimerie: a.bís

Travessera de les Corts, 251, entr. 4a. 08014 Barcelona

ISSN: 1133-8962

DL: B-41.942-05

Le système partisan nationalitaire¹ corse contemporain: étude d'un phénomène politique

L'idée qu'il existe une question Corse dans l'ensemble national, ne remonte pas au dernier quart de siècle qui vient de s'écouler. Néanmoins dès 1976, avec l'apparition d'une violence identitaire organisée sous l'égide d'une entité politico-militaire (le Front de Libération Nationale de la Corse: FLN-C) force est de constater que l'espace de la dimension nationaliste insulaire a considérablement évolué passant d'un phénomène ethno-culturel à un conflit de société mettant en scène l'État et la périphérie. L'observation participante et le repérage du discours politique² dans les différentes mouvances nationalistes nous apprennent notamment que la dimension de la question Corse dépasse l'image quelque peu simpliste car, partielle et imprécise donnée par les médias depuis 1976 date d'apparition de la violence nationaliste du Front de Libération National de la Corse.

Fernand Ettori estimait que la revendication politico-identitaire aurait traversé essentiellement quatre phases³, qui peuvent être observées comme étant le résultat de crises politiques. Ces phases socio-historiques ont l'avantage d'être identiques à celles que relève Emmanuel Leroy Ladurie dans son essai *Histoire des régions françaises*⁴. Aussi elles soulignent indéniablement le rôle majeur que prennent certains changements sociaux internationaux et nationaux dans la structuration des événements conjoncturels et politiques sur le plan local.

En espèce, la première phase est la période 1769-1896. Elle est empruntée par une lente intégration à l'ensemble français et par une opposition culturelle entre italianité et francité. La seconde phase qui couvre la période 1896-1940. Elle est marquée par le retour aux revendications identitaires, orientées sur plusieurs vecteurs de l'identité corse, dont notamment la culture spécifique et la langue vernaculaire. Ce courant contestataire était formé en grande partie d'acteurs sociaux et culturels (poètes, écrivains, etc.).

La troisième phase débute en 1940 et se termine en 1965, elle se caractérise par une situation de crise et de vide économique,

démographique, culturel et politique. Dès lors, un double problème apparaît: résultant pour le premier du contexte international avec la décolonisation, et pour le second dû au contexte national, lié au fait que le centre politique et administratif installe une économie (nationale) fondée sur des plans d'actions régionaux antinomiques avec les réalités locales. Ce double problème provoquera la quatrième phase. Cette dernière recouvre la période moderne, certains parlent d'une deuxième renaissance de la revendication, passant du régionalisme social et économique à l'autonomisme économique, puis à la lutte de libération Nationale.

Comme ces différentes périodes le soulignent, le mouvement nationalitaire corse contemporain, constitue depuis environ vingt ans l'une des principales caractéristiques de la vie politique insulaire. Cette longévité politique des mouvances nationalitaires est liée au fait qu'elles ont su se substituer aux anciens mouvements sociaux. Ces derniers pratiquaient une revendication plus catégorielle qu'identitaire. Aussi, c'est tout nature pour l'opinion publique locale que dès que se font sentir les premiers effets négatifs d'une croissance économique relative impulsée par l'État⁵ et relayée par le développement d'un tourisme maîtrisé pour l'essentiel par des groupes financiers extérieurs à l'île, qu'un mouvement nationalitaire de défense des intérêt de la périphérie se constitue. Ainsi, la mobilisation identitaire fut dans ses premiers balbutiements simple à constituer d'autant que ces mouvements identitaires à l'instar des mouvements sociaux se bornaient à ne réclamer auprès des pouvoirs publics que des avantages fiscaux, justifiant un handicap économique lié à l'insularité. Etrangement, aucun de ces contre-pouvoirs n'utilisait dans leur discours les référents ou les marqueurs identitaires dont dispose le territoire de l'île (langue, culture, histoire). Pourtant plus qu'ailleurs en Europe Occidentale, ce rocher dans la mer, doté d'une superficie de 8.700 km² et peuplé aujourd'hui par 262.000 habitants a été de par sa position géographique le théâtre malgré lui d'évènements historiques opposant les plus grandes puissances européennes (Gêne contre Pise, France contre Grande Bretagne, etc.). De plus, d'un point de vue strictement juridique "l'histoire a conféré à l'île de Corse un statut particulier au sein de l'ensemble français, en ce qu'elle est

la seule région métropolitaine à s'être constituée en État souverain [Constitution de la Corse de 1755], avant d'être ultérieurement intégrée à la France⁶. Ces deux phénomènes géo-historiques forgent à la fois les bases d'une contestation identitaire ethno-nationaliste et les prémisses de la résistance des corses face à l'acculturation portée par les vingt et un envahisseurs qui ont accosté sur le territoire îlien. Néanmoins depuis le décret de la Constituante du 30 novembre 1789 déclarant, "la Corse partie intégrante de l'empire français", le discours idéologique autonomiste demeure plus timoré, comme cristallisé dans la mémoire collective. Ce phénomène perdurera jusqu'à la période de l'entre-deux guerres où, porté par le mouvement *muvriste*, il réapparaîtra timidement, par capillarité sur le paysage politique figé par le clientélisme familiale⁷. Certes peu suivie par la population Corse, son expression politique à cette époque s'articulait autour d'une seule et unique formation politique: le Partitu Corsu d'Azione (Parti Corse d'Action, sigle se référant directement au PNV basque et au PNS sarde, principalement) qui deviendra plus tard le Parti Corse Autonomiste⁸ (faisant référence aux partis nationaux partisans d'un régionalisme national)⁹. Cette organisation était constituée essentiellement de notables. Elle entendait agir sur le système politique local indirectement à l'instar d'un groupe de pression ou plus précisément d'un groupe d'intérêt de type poujadiste. Aussi le PCA se voulait apolitique, anti-électoraliste et anti-laïc. Durant cette phase que nous pouvons qualifier de formation de l'identité partisane autonomiste, le discours politique de certains adhérents corsistes ou *Muvristes*¹⁰ fut incontestablement influencé par le projet irrédentiste des fascistes italiens. Dès lors, détaché des aspirations autonomistes originelles le PCA en tant que structure partisane, ne peut contenir cette pression militante très longtemps. Et, c'est logiquement que l'appareil se fragmente entre pro-fascistes et sympathisants d'un ethno-nationalisme régional¹¹, pour enfin disparaître définitivement à la Libération en 1943. Cette expression nationalitaire tourmentée par l'ethnicisme irrédentiste aura de profondes incidences sur la mémoire collective de la société insulaire. Cette vicissitude de l'histoire de l'autonomisme corse explique assurément le fait que ce soit qu'à partir des années 1960, et sans

aucune filiation directe avec le régionalisme de l'entre-deux guerres, que réapparaîtront dans le paysage politique insulaire les mouvements autonomistes corses.

A l'image de la plupart des formations régionalistes nationales¹² et européennes, ces derniers vont affiner leur mobilisation sur de nouveaux marqueurs identitaires plus proches de l'opinion publique et de la société civile¹³. N'étant plus uniquement dictés par un discours idéologique passiste réifiant des référents identitaires ethno-culturels, leurs actions politiques se trouvent plus libérée. Elles sont directement inspirées par les conjonctures économiques et les contingences politiques nationales et internationales qui pèsent lourdement sur les processus d'homogénéisations du territoire administratif de l'État-nation¹⁴. Paradoxalement, alors que ce type d'action politique eut quelques résultats notables en Alsace, en Bretagne, en Occitanie, etc., les différents courants nationalitaires (essentiellement régionalistes et autonomistes) n'eurent en Corse aucune répercussion directe sur le jeu politique local. Tant celui-ci demeure figé en raison de la prépondérance d'un groupe d'intérêt clanique ou notabliaire¹⁵ sur le système politique local.

Dès lors, ballottée entre aspirations identitaires et fidélité à la citoyenneté républicaine, la Corse, société traditionnelle et essentiellement rurale, rentre difficilement dans la modernité inspirée par l'homogénéisation du système administratif sur l'ensemble du territoire national. De fait d'un indubitable retard économique lié à l'insularité, l'île va être entraînée dans une spirale de violences politiques dont le point d'orgue irréfragable semble être l'assassinat en février 1998 du Préfet de Région Claude Erignac. Cet instantané de la situation politique en Corse est encore plus observable si l'on se concentre essentiellement sur le rapport centre-périphérie qu'entretient l'État avec cette Région.

En vingt ans de négociation les mouvements clandestins ont conduit les Gouvernements successifs à proposer, par le biais de divers aménagements institutionnels, des solutions politiques à *la question Corse*¹⁶. Ces statuts particuliers ont métamorphosé par petites touches le paysage économique, et politique d'une Région qui se trouve aujourd'hui

érigée en Collectivité Territoriale (Statut de 1991). Néanmoins, malgré l'ensemble des avancées que procureront ces différents processus d'hétéronymies institutionnelles de l'île, la prépondérance de la violence sur le jeu politique demeure. Perçue comme étant inamovible, la violence politique du même coup frappe d'inertie (et parfois d'ostracisme) les formations partisanes nationalitaires présentent dans le jeu politique. Aussi force est de constater qu'en Corse le phénomène nationalitaire à la particularité de subsister greffé à l'unique rapport de force qu'entretiennent les groupuscules armés avec les différents Gouvernements en place. Cette réalité politique est d'autant plus vérifiable, d'autant que ce rapport ambigu est entretenu par la déformation ou plutôt la théâtralisation de la violence politique par les mass médias¹⁷. Ces derniers tendent systématiquement à n'en présenter qu'une image floue, stéréotypée, tronquée par des lieux communs et souvent imprécise en raison des impératifs inhérents de l'agenda politique et des priorités éditoriales.

De ce fait, malgré les divisions et les recompositions internes du système partisan nationalitaire qui rendent souvent l'analyse scientifique complexe, ce décalage entre réalité et politique se poursuivra jusqu'à: l'assassinat du plus haut représentant de l'État exerçant dans la région de Corse¹⁸. En effet, suite à cette action terroriste, il est apparu au sein de la famille nationalitaire une rupture idéologique avec les pratiques de la LLN classique¹⁹. Rapidement entre 1998 et 1999, périodes de campagne électorales, plusieurs formations vont se défaire de l'autorité directe des FLNC(s)²⁰ pour s'engager sur la voie de la Démocratie représentative et la disparition de la clandestinité politico-militaire. A l'inverse du cas basque, sarde, ou même écossais, depuis les élections territoriales de 1999 les radicaux représentés par la liste Corsica Nazione, présidée par Jean-Guy Talamoni, dominent seul l'ensemble de l'espace politique nationalitaire. Le C.N. regroupe les partisans de l'indépendance nationale de l'île et proches des groupes politico-militaires de l'Union des Combattants (FLNC réunifié). Lors du processus de Matignon de juillet 2000 à décembre 2001, cette famille politique fut reconnue par le Gouvernement Jospin comme étant le seul porte-parole légal de la famille nationalitaire. Les huit élus CN eurent

une place de choix durant ces premières négociations directes entre les élus de l'Assemblée territoriale de Corse et Gouvernement socialiste. Cette nouvelle tendance d'un nationalisme démocratique s'impose petit à petit dans le paysage politique nationalitaire. D'ailleurs, nous notons que depuis l'échec du Référendum consultatif du 6 juillet 2003, malgré les surenchères de violences qui opposent les groupuscules armés isolés, les formations nationalitaires dans leur ensemble ont tenté un rapprochement d'appareil fondé sur la trêve illimitée dans le temps et dans l'espace proposée par le FLNC-Union des Combattants en novembre 2003. Aussi un rapprochement entre les deux grandes formations (le PNC et le bloc CN/Indipendenza) laisse augurer que la famille nationalitaire se présentera aux prochaines élections territoriales de mars 2004 comme une force politique d'opposition concurrentielle.

Suite à l'assassinat du Préfet Claude Erignac, il paraît opportun de s'interroger non pas sur le rapport toujours plus distendu entre l'identité territoriale Corse et la citoyenneté républicaine, mais sur les répercussions et sur les bouleversements qu'a orchestré cette exaction terroriste le système partisan nationalitaire. L'assassinat du plus haut représentant de l'État dans la Région est sans précédent dans l'histoire de la République. Cette nouvelle dimension de la violence nationaliste a eu et a toujours des effets politiques importants sur le rapport qu'entretient l'État avec cette Région. Certes cette action terroriste s'est répercutée sur l'ensemble de la société nationale, elle a même sûrement creusé un fossé d'incertitude citoyenne, éloignant toujours un peu plus la société insulaire de l'État-nation, mais quels sont ses effets sur le système nationaliste proprement dit, c'est-à-dire étudié de l'intérieur? L'ambition de cet article est de rendre compte des changements organisationnels et politiques qu'a entraîné directement ou indirectement cette violence terroriste au cœur du système de représentation de cette famille politique. Et ainsi tenter de rendre compte des changements structurels et politiques qu'a subi le système de représentation des nationalistes corses.

En raison de ces différents points que nous avons évoqué sommairement, notre ambition est de présenter une lecture de l'évolution et

de la recomposition du système partisan nationalitaire contemporain à travers l'étude combinée du fait partisan et du fait électoral. Pour ce faire nous analyserons ces familles politiques en les maintenant en rapport direct avec le sous-système partisan nationalitaire engendré par les différents systèmes électoraux (période de 1982 à 2003). Toutefois nous rappelons que la violence politique comme tout embrayeur politique influe sur l'environnement social et pèse sur la vie politique de l'île. Dans la seconde partie de notre analyse nous nous sommes borné à orienter nos différentes observations uniquement autour du champ scientifique que constitue le fait électoral. Notre volonté dans ce dernier point, est de saisir la participation effective des partis nationalitaires contemporains dans le jeu politique local, national et européen. Cette analyse statistique aura l'avantage de quantifier la compétition politique qui existe entre les différentes tendances qui évoluent dans le système nationalitaire contemporain.

Le système partisan nationalitaire corse: formations et idéologies

Selon Jean-Louis Briquet "Les mouvements nationalitaires, en Corse comme ailleurs, peuvent être interprétés comme des entreprises de mobilisation contestataires, visant à redéfinir la valeur des ressources politiques à l'intérieur d'un territoire et, par là, à permettre l'entrée dans l'espace politique local d'individus ou de groupes qui en étaient jusqu'alors exclus. La forme et le contenu des revendications nationalitaires en arrivent ainsi à être appréhendés comme le résultat de stratégies de nouveaux entrepreneurs politiques, qui tentent d'imposer des modes de légitimation et des valeurs inédites pour l'action politique, et de fonder leurs prétentions à entrer dans la lutte politique en se présentant comme les détenteurs monopolistiques de ces valeurs et ressources"²¹.

Ce phénomène de politisation des acteurs de la contestation nationalitaire nous permet d'aborder la question de la participation politique nationalitaire dans son environnement propre, c'est à dire à l'intérieur du système politique local. Et ainsi extraire le système de partis nationalistes

des stratégies conflictuelles des organisations clandestines, chose impossible dans la réalité. Cet exercice n'est pas simple en soi car même si en théorie les partis nationalitaires à l'image des partis traditionnels sont des groupes organisés permanents qui ont pour fonction principale de rassembler des individus au regard de projets politiques partagés, de valeurs communes et souvent d'alliances d'intérêts²². Ces organisations naissent pour la plupart des conflits sociaux et des crises politiques que rencontrent les États modernes européens. De plus, dans le cadre de la Démocratie représentative proprement dite, les partis sont soumis à des règles constitutionnelles, qui généralement leurs fournissent des fonctions tribunitiennes, démocratiques et d'intégrations sociales que les mouvements armés en tant que factions²³ ne peuvent avoir. A cela se juxtapose généralement si le système électoral le permet un système de partis, c'est-à-dire un ensemble structuré constitué de relations tantôt d'opposition, tantôt de coopération qui existent entre les partis agissant sur la scène politique d'une même société. Schématiquement comme le souligne l'ensemble des travaux récents sur le sujet²⁴, la dimension partisane des nationalitaires corses même si elle prend son essence dans un système électoral (Statuts de 1982 et 1991), s'anime invariablement autour "[de] deux grandes familles qui ont configuré le nationalisme corse [sur]deux stratégies contradictoires: l'action légale et l'action clandestine"²⁵. Plus concrètement pour Isidre Molas l'action légale est animée par les autonomistes, quant à l'action clandestine elle demeure l'apanage des mouvements armés indépendantistes et de leurs corollaires. Cette configuration n'a rien d'originale en soit, d'autant que l'on l'observe aisément dans toutes les situations européennes, du moins là où perdure une violence ethno-identitaire. En dépit de ce point de comparaison, le système nationalitaire corse est différent des cas européens car bien que fondé sur deux stratégies partisanes contradictoires, l'action clandestine par l'entremise des FLNC(s) prédomine l'espace politique nationalitaire. Aussi l'action légale est interdépendante des actions terroristes menées par les factions clandestines à l'encontre de l'État-nation. Elle ne devient importante pour l'ensemble des familles politiques que lors des élections

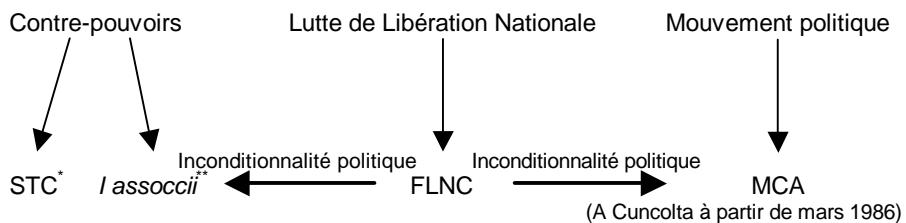
locales (régionales, municipales) et européennes, le reste du temps elle demeure le pré-carré des autonomistes qui agissent sur l'échiquier politique comme des partis d'opinions alors que les partisans de la LLN revêtent tous les appareils des partis dominants du système. Puisqu'en Corse les détenteurs de l'action clandestine, à l'inverse des autres cas européens domine l'espace politique depuis 1994²⁶, afin d'éclairer et de mesurer les forces politiques qui articulent le discours nationalitaire, nous allons opposer l'action légale à l'action clandestine.

L'espace public des partis ethno-régionalistes

Jusqu'en 1984, date de la première alliance électorale entre les autonomistes de l'UPC et les militants du FLN-C, le système partisan nationalitaire se configure selon deux choix dogmatiques fondés sur deux projets distincts.

D'un côté les mouvances proches du FLN-C. Elles ne participent pas réellement au jeu démocratique. Elles représentent uniquement des mouvements sociaux souvent aux contours peu apparents tenus par un parti-État: le FLN-C. Cependant, l'évolution statutaire de l'île constraint les clandestins à décliner une stratégie d'occupation de l'espace public. La décentralisation du pouvoir politique place les mouvements contestataires corses devant l'obligation de proposer une alternative politique à leurs actions de violences instrumentales. A partir de l'élection régionale de mars 1984, des observateurs comme Claude Olivesi²⁷ voient dans cette entreprise politique une «partition consubstantielle» (MCA²⁸, contre-pouvoirs, FLNC):

Le système nationaliste de 1984-1989



* Syndicat des travailleurs corses d'obéissance nationaliste, créé en mai 1984, en 1989 il affirmera son unité, en ne subissant pas «la crise nationaliste». Aujourd'hui, il est l'unique syndicat nationaliste indépendant ayant une représentativité

** Les associations. Elles touchent tous les secteurs d'activités (économique, culturel, sportif et scolaire)

De l'autre côté, les partis légaux, c'est-à-dire, les régionalistes et les autonomistes. Ces derniers participaient depuis les années 70 aux différentes élections locales et nationales mais ces appareils n'ont pu acquérir une représentativité politique significative en raison du système électoral peu favorable pour ce genre de formations. En effet, s'est le rapport de force entre le FLN-C et l'État qui a conduit les Gouvernements successifs à proposer des aménagements institutionnels qui ont métamorphosé le paysage économique, et politique d'une Région érigée en Collectivité Territoriale (Statut Deferre de 1982 et Statut Joxe de 1991). D'ailleurs, ce n'est qu'à partir de ces deux réformes électorales que va surgir par capillarité une réelle participation des formations nationalitaires sur le système politique local²⁹. Dès lors, les partis issus de la clandestinité profiteront de la perte de vitesse des autonomistes pour saisir l'opportunité d'étendre l'expression de l'organisation politico-militaire sur trois champs d'investigations: Société civile, syndicats et associations culturelles, et luttes électorales. Mais ils restent tenus et enclos par la structure clandestine. Si les autonomistes ont perdu du terrain, le FLN-C des années 1976-1991 évolue dans l'espace public selon des logiques structurées d'organisations.

L'action légale contre l'action clandestine: l'action des autonomistes dans le jeu politique

Depuis l'émergence du phénomène autonomiste des années 60, l'UPC (Union du Peuple Corse) est la seule formation politique à avoir résister aux changements politiques. Aussi en 1982 date du premier Statut particulier, elle est l'unique organisation partisane à avoir participé à l'ensemble des scrutins (régionaux, législatifs et européens). Cette tendance politique continue malgré la prépondérance de la violence sur le jeu politique, à exercer une certaine influence sur le système politique local

en tant que parti tribunitien. Ce trait de caractère partisan est dû au fait que l'UPC est l'unique appareil ayant un ancrage européen, grâce notamment à sa participation à la structure ALE-Les verts au Parlement Européen. Des lors l'Union du Peuple Corse est à ce jour le seul parti politique de nature autonomiste qui réponde à la définition d'action légale. Alors que l'autre branche de l'alternative nationalitaire proposée par Isidre Molas est totalement dominée par les mouvements nés des fractionnements des FLNC(s). Ces organisations partisanes indépendantistes, à l'inverse des tendances régionalistes d'hier et autonomistes d'aujourd'hui, sont pour la plupart "des partis extérieurs" et "alternatifs", c'est-à-dire qu'ils prennent naissances hors système parlementaire. D'ailleurs, cette caractéristique de la nature de ces appareils est logique car les structures politico-militaires des différents FLNC(s) auxquelles ces formations politiques se réfèrent, ne peuvent participer directement au jeu démocratique. En espèces, elles représentent uniquement des mouvements politico-sociaux aux contours peu apparents. Quant aux partis régionalistes puis autonomistes, ils ont émergé sur la scène politique en participant indirectement aux différentes élections locales et nationales et cela avant même la mise en place du premier Statut particulier de la Corse de 1982.

A l'origine, l'UPC a été constituée le 17 juillet 1977, lors du congrès à Cateraggio (Haute Corse). Ce mouvement autonomiste entendait rassembler des personnalités de toutes tendances politiques et de toutes les origines professionnelles. Il fut très tôt placé sous l'égide des frères Siméoni (Max et Edmond) qui furent simultanément les principaux animateurs et les principaux théoriciens. D'un point de vue de la durabilité institutionnelle l'UPC demeure la plus ancienne formation nationalitaire de l'île. En filiation directe avec l'ARC des années 1965-1975 qui par son horizontalité doctrinale et son caractère attrape-tout ou interclassiste avait su dominer toute la phase régionaliste impulsée par les régionalistes du Front Régionaliste Corse (FRC). Alors que paradoxalement le FRC semblait avoir des racines plus profondes dans la société civile. Dans les faits, ce mouvement permit d'asseoir la revendication identitaire sur un projet de société basé sur la régionalisation économique de l'État central.

Partisan du slogan "il faut décoloniser les régions"³⁰, ce mouvement "ce [voulait] être une synthèse entre régionalisme et socialisme"³¹. Paradoxalement, portée par son avant-gardisme, ce parti tiers-mondiste va se disloquer en une constellation de micro-partis qui profiteront à l'ARC puis à sa continuité l'UPC. Cette phase historique de l'autonomisme corse fut remportée d'une manière drastique et définitive par l'UPC lors des premières élections régionales de 1982. Cette occupation de l'espace politique est inhérente à la nature apolitique de l'UPC. Moins enfermée par une doctrine révolutionnaire ou marxisante et portée par la force charismatique d'Edmond Siméoni, elle avait la capacité d'être plus présente sur le terrain. Cette horizontalité politique ou caractère apolitique eu selon les fondateurs pour objectif de rassurer sur leur intention l'opinion publique et les partis traditionnels. A la lecture du manifeste *Autonomia* les auteurs pensaient être en mesure par un discours apolitique de neutraliser les aspects partisans. Cette tactique fut échafaudée afin de pouvoir malgré les divisions faire adhérer à l'idée d'autonomie interne une plus grande masse militante, et préparer ainsi le creuset d'un grand mouvement légaliste susceptible de concurrencer les partisans de la LLN des FLNC(s). N'étant ni de droite ni de gauche, l'UPC est appréhendée par la jeunesse militante nationalitaire comme un parti d'électeur dépouillé de sa base militante et de projet de société. Au niveau des adhérents le parti entend être celui des moyens pour l'accès à la souveraineté du peuple corse. Dès lors pour l'UPC. "Le choix de la démocratie comme but et comme moyen, conçue comme un fondement historique du peuple corse et seul capable d'assurer sa pérennité s'oppose à celui de la LLN qui pose comme principe que le colonialisme ne permet pas une vraie démocratie et que donc l'efficacité pour la libération nationale impose d'user des moyens non démocratiques". Il entend être un bastion anticonformiste de sauvegarde de l'identité corse, aussi il est à la fois écologiste (liens avec les Verts), anti-mondialiste (proche des nouveaux mouvements sociaux), et très réformiste.

Néanmoins, le principe d'autodétermination cher aux radicaux fut adopté par l'UPC lors de son Assemblée Générale du 20 Octobre 1990. En

contre partie, lors d'accords électoraux de 1991 entre légalistes de l'UPC et les radicaux du bloc FLNC canal Historique, l'UPC constraint ces derniers à accepter le concept de l'autonomie interne. Cette imbrication des deux profils programmatiques sera mise en place dès la création de la coalition électorale Corsica Nazione, regroupant l'UPC, Les Verts, l'ANC et deux mouvances d'obédiences FLNC Canal Historique. Cette union entre radicaux du bloc FLNC canal historique et modérés de l'UPC se soldera par une démission du groupe autonomiste en juillet 1994, en raison de la question de la prédominance de la violence politique sur le débat démocratique et sur le fait partisan.

De nouveau sans ressource stratégique, l'UPC expose à la société insulaire un contre projet politique fondé sur le décryptage de la campagne pour un Statut de TOM (en mettant en avant l'article 74 de la Constitution) du pôle majoritaire Cuncolta-FLNC canal historique-Corsica Nazione. Depuis cette date l'Unione di u Populu Corsu pour concurrencer les radicaux des FLNC(s) sur le terrain de la revendication identitaire, "inscrit son action politique dans un cadre de valeurs que sont la démocratie, les droits de l'Homme et les droits des peuples, la Justice sociale, l'écologie. Pour l'UPC, seule une construction démocratique peut édifier la Corse de demain, et, pour assumer son destin et faire reconnaître sa place dans la construction européenne et son droit à la souveraineté, le peuple corse doit s'unir"³². Selon plusieurs témoignages que nous avons recueillis sur le terrain, cette tactique d'union et de coalition électorale pratiquée par l'UPC en raison de son caractère attrape-tout, fut le seul moyen pour ce parti de composés avec le jeu politique. Constitué essentiellement de cadres car ne touchant pas les nouvelles générations, cette organisation politique agit à l'instar d'un parti d'électeurs tout en cherchant à étendre sa participation politique en s'associant à certaines manifestations populaires. Plus armée en tant que force tribunitienne, l'UPC entend œuvrer à l'aboutissement d'une triple revendication fondamentale basée sur l'implantation de la mobilisation identitaire dans le cadre des institutions européennes:

- la reconnaissance en droit du Peuple Corse, nation d'Europe;
- l'accession à des parts croissantes de souveraineté dans le cadre, et

sur les modèles de la construction européenne.

- l'officialisation de la Langue Corse sur son territoire.

Cette dimension européenne de la revendication contestataire est d'autant plus réalisable sur le plan Européen, que l'UPC depuis 1981 (date de la création de l'Alliance Libre Europe) fait preuve d'un enracinement solide en siégeant notamment au Parlement européen dans le groupe ALE-Les Verts et en participant à la confédération Peuples & Régions Solidaires qui a présenté 109 candidats lors des législatives de 2002. En 1989 L'UPC a même bénéficié avec Max Siméoni d'un siège de parlementaire européen avec l'étiquette ALE-Arc en ciel. Enfin l'UPC fait preuve d'écologisme politique car en espèce ce mouvement soutient sur le plan national et européen la famille écologiste les Verts.

Concernant le profil programmatique de l'UPC, son action demeure très proche des positions acquises lors de la diffusion du *Manifeste pour la défense l'Ethnie Corse*, approfondit par programme d'autonomie interne mis en place avec l'ARC dans le manifeste *Autonomia*³³. En quelque sorte l'UPC perdure l'action des autonomistes de l'ARC en se focalisant sur la proposition d'autonomie interne comme catalyseur d'une union politique avec les autres formations nationalitaires. Cette stratégie partisane entend faire de l'UPC un groupement d'intérêts "non politique" de défense de l'identité périphérique. C'est-à-dire, pratiquant un nationalisme identique à "*l'action de l'ARC* [qui n'est autre que] celle de la pédagogie, celle de l'exemple du citoyen responsable, du patriote déterminé, prêt au sacrifice pour convaincre et entraîner les Corses. Ce nationalisme se veut rédempteur. Il doit pouvoir sauver le claniste, le filou, le sceptique, celui qui doute de sa culture, de sa langue, de l'avenir. Il n'exclut personne, ceux qui se renient et s'opposent durablement s'excluant d'eux-mêmes. Il est admis que ce cheminement des consciences pour des valeurs nationalistes sera lent, laborieux, et nécessite des combats dont la force exemplaire doit balayer toute équivoque"³⁴.

En conséquence, peu bouleversé par les retombées de l'après assassinat du Préfet Erignac sur le système partisan, le 7 décembre 2002, l'UPC a poursuivi sa mutation en fusionnant avec les groupements

constitués de cadres et de militants nationalistes dissidents des trois structures qui se partagent le territoire de la violence politique depuis 1991 (dont notamment Scelta Nova et A Mossa Naziunale). Ce qui fait de cette organisation l'une des forme-partis la plus abouties puisqu' elle a en fusionnant, selon la théorie de Georges Lavau³⁵, su intégrer le système politique, assimiler les aspirations de l'opinion publique en tant que parti tribunitien. Enfin lors de ce congrès du 7 décembre 2002, à travers l'adoption d'un cadre stratégique clair, marqué par la création du Parti National de la Corse (PNC) a réussi à créer une relève du leadership (Jean-Christophe Angélini, Jean-Félix Acquaviva, etc.) issue de la nouvelle génération de militant en faisant fusionné le parti phare l'UPC aux autres micro-partis réformistes.

Pour ses fondateurs le PNC a la vocation à jouer un rôle central dans les combats futurs du Peuple Corse. Toutefois, le PNC marque une certaine originalité car il est le résultat d'une longue gestation, ponctuée par les élections législatives de juin 2002 et rendue irréversible par l'effacement de l'UPC-Scelta Nova et de A Mossa Naziunale au profit d'une structure unitaire et d'un véritable ancrage européen à l'instar de l'UPC. Le PNC participe à l'Alliance Libre Européenne (ALE), aux côtés du Scottish National Party, du Parti Nationaliste Basque et d'Eusko Aïkartasuna, du Plaid Cymru, du Bloc Nacional Gallego, etc. De sorte que cette nouvelle formation s'inscrit directement sur la voie ouverte par l'UPC: "Notre politique internationale doit s'intensifier notamment parce qu'elle permet de contourner certains débats franco-français et de gagner en crédibilité vis à vis de l'opinion publique. L'ouverture à d'autres nations sans États fait déjà l'objet d'un suivi et d'une réelle coordination..."³⁶.

L'adhésion de cette structure à l'ALE-les Verts a été définitivement entérinée par l'Assemblée Générale le 15 novembre dernier à Bruxelles. Il en est de même à propos de la fédération inter-régionale, Régions et Peuples Solidaires (R&PS). Pour le PNC "il s'agit [à terme] pour la Nation corse d'acquérir une représentation directe dans les instances politiques européennes"³⁷ et de proposer une alternative à l'indépendantisme et ses agents belligènes. En juillet 2003 nous avons posé une série de questions

sur cette alliance à François Alfonsi leader de l'ex.UPC et co-fondateur de la fédération inter-régionale R&PS.

Question: Avec la fusion en décembre 2002, de l'UPC-Scelta Nova et de A Mossa Naziunale donnant naissance au Partitu di a Nazione Corsa (PNC), peut-on parler d'émergence d'un véritable pôle du nationalisme démocratique dans le paysage politique insulaire comme on le retrouve par exemple au Pays Basque avec le PNV?

François Alfonsi: C'est une nécessité pour le nationalisme corse, afin d'éviter le gâchis d'une dispersion qui serait fatale. La construction d'un pôle nationaliste démocratique est nécessaire pour lancer le nationalisme corse dans une nouvelle ère politique. Après des années de prise de conscience, nous devons nous organiser en vue de la prise de pouvoir, c'est-à-dire arriver à mettre les leviers du pouvoir institutionnel au service de nos objectifs fondamentaux: reconquête linguistique, développement économique, reconnaissance du peuple corse et de ses droits en Europe, réhabilitation de l'intérieur, préservation et maîtrise du territoire et de son aménagement à long terme. En Europe, au xxie siècle, le développement d'une lutte de libération nationale appuyée sur une clandestinité de type FLN selon le modèle des années de décolonisation (1945-1962) serait une erreur manifeste. Le nationalisme corse doit désormais développer une stratégie exclusivement démocratique pour s'insérer pleinement dans les grandes évolutions liées à la construction européenne. Et le PNC est l'outil de cette stratégie. J'ajouterais qu'une stratégie démocratique peut, et doit, être offensive; rien ne remplacera jamais l'engagement des militants.

Question: A l'instar de ses homologues écossais, basques ou sardes, l'UPC bénéficiait d'un véritable ancrage européen, notamment avec sa participation à L'Alliance Libre Européenne-les Verts. Qu'elle est la position du PNC sur ce plan supra-national? L'Union Européenne demeure-t-elle toujours un moyen de mettre en place cette autonomie interne chère à l'UPC ?

François Alfonsi: Le PNC a repris l'intégralité des acquis et des actions de

l'UPC au sein de l'Alliance Libre Européenne. Là encore, nous sommes à un tournant puisque nous participons à la transformation de l'ALE en un parti européen, le Parti démocratique des peuples d'Europe, qui sera reconnu par les institutions communautaires et bénéficiera même de financements officiels. Les 26 et 27 juin 2003, nous participions à l'Assemblée Générale de l'ALE, à Alghero en Sardaigne, où des décisions structurelles ont été prises à cet effet. L'Europe connaît une nouvelle ère. Après la phase "économique", dont l'aboutissement a été la création de l'euro, commence la phase "politique" avec le projet de constitution européenne qui consacre le principe de la "souveraineté partagée". Cette évolution est une rupture essentielle car les États sont fondés sur le principe de la "souveraineté absolue". A terme s'enclenchera le dépérissement des États-Nations. Il s'ensuivra automatiquement des espaces politiques grandissants au profit des Nations sans États. L'Europe des peuples est en marche. La seule question est le temps qu'il faudra. Entre la communauté Economique du Charbon et de l'Acier, première politique européenne commune et l'euro, il a fallu cinquante ans. D'ici là, la nation corse doit résister et arracher à l'État français un espace le plus large possible d'autonomie interne. L'autonomie interne c'est le moyen d'attendre, sans perdre l'essentiel, l'avènement définitif d'une Europe politiquement unie.

En parallèle, les évolutions statutaires du système électoral de l'île constraint aussi les groupes clandestins nés de cette fragmentation des FLNC(s) à décliner une stratégie d'occupation de l'espace politique et de proposer une alternative politique à leurs actions de violences instrumentales et aux autonomistes de l'UPC³⁸.

L'opposition stratégie légale contre stratégie clandestine, la bipolarisation du système partisan nationalitaire: UPC/FLNC(s)

Dès lors, les partis issus de la clandestinité vont saisir l'opportunité d'étendre l'expression de l'organisation politico-militaire sur trois champs d'investigations: Société civile, syndicats et associations culturelles, et luttes électorales. Mais ils restent tenus et enclos par la structure

clandestine. Si les autonomistes ont gagné du terrain sur l'échiquier politique local, le FLN-C des années 1976-1991 de son côté entend évoluer dans l'espace public selon des logiques structurées d'organisations. Sous la bannière "Unita Naziunalista"(Unité Nationaliste), les indépendantistes décident d'occuper au même titre que les forces politiques traditionnelles et les autonomistes le jeu politique local.

En effet, force est de constater que malgré les changements politiques liés notamment à l'éclatement du FLN-C en trois branches³⁹, l'idéologie nationalitaire se formule essentiellement sur ces deux contradictions fonctionnelles qui sont distinctes, d'un point de vue doctrinal, et cependant intrinsèquement lié sur le plan de l'enjeu politique⁴⁰. La dimension partisane de la famille nationalitaire contemporaine se fonde sur la légitimité politique qu'offre ce rapport permanent d'opposition et d'attraction entre les légalistes (autonomistes) et les partisans d'une lutte politico-militaire (indépendantistes). Cette compétition interne au système partisan nationalitaire a pour avantage de cadenasser l'espace politique sur une bipolarisation (autonomie interne/lutte de libération nationale). Ainsi configuré, les deux forces (UPC, FLN-C) ou pôles politiques, empêchent toutes infiltrations des autres formations qui pour la plupart restent au stade embryonnaire. Concernant la doctrine de ces deux appareils partisans, nous avons d'un côté le pôle démocratique (modérés) qui récuse la violence politique. Cette famille politique est portée essentiellement par l'Union du Peuple Corse. En opposition nous observons le pôle dit "révolutionnaire" (radicaux) représenté par la coalition Corsica Nazione-Cuncolta qui légitime les actions violentes des FLNC(s). Ce rapport permanent à la violence qui s'étire sur vingt cinq années de divisions idéologiques et cinq ans de guerre interne entre différentes factions armées dissidentes du FLN-C, souligne manifestement un point de rupture idéologique avec la volonté d'élaborer un système partisan compétitif.

Tandis que sur le plan de l'enjeu politique, en vingt ans les modérés de l'UPC en raison de la perte de plusieurs militants ont été contraints inexorablement de se rapprocher des radicaux qui dominent le paysage politique depuis la création du FLN-C⁴¹ en proposant des stratégies

d'alliances électorales. Quant aux factions clandestines aidées par leurs vitrines publiques recherchent avec ces alliances politiques et ces coalitions électorales uniquement un moyen d'obtenir la totalité de la gestion de la revendication nationalitaire. Chose qu'ils obtiendront comme nous le verrons plus en détail lors des élections territoriales de mars 1999 et sans le soutien des autonomistes de l'UPC qui n'arrive plus à dépasser la barre des 5%. Ces deux paramètres (division idéologique, unité électorale) se figeront les phases de mutations de la dimension politique de ce a-système de partis, rythmé plus par les nuits bleues des clandestins et les querelles partisanes des élus que par les campagnes politiques. Sachant que l'UPC, comme nous l'avons souligné, était associée à A Cuncolta Naziunalista, au petit parti dissident de cette structure l'ANC et aux Verts par un accord datant de décembre 1991 élaborant la coalition électorale multipartite Corsica Nazione, sorte de parti de rassemblement qui depuis les élections régionales de mars 1992 partageait avec le MPA 25% des voix, la tactique de l'UPC sera vaine. En effet, en démissionnant du groupe Corsica Nazione en 1994, Edmond Siméoni signera la fin de la participation politique de l'UPC.

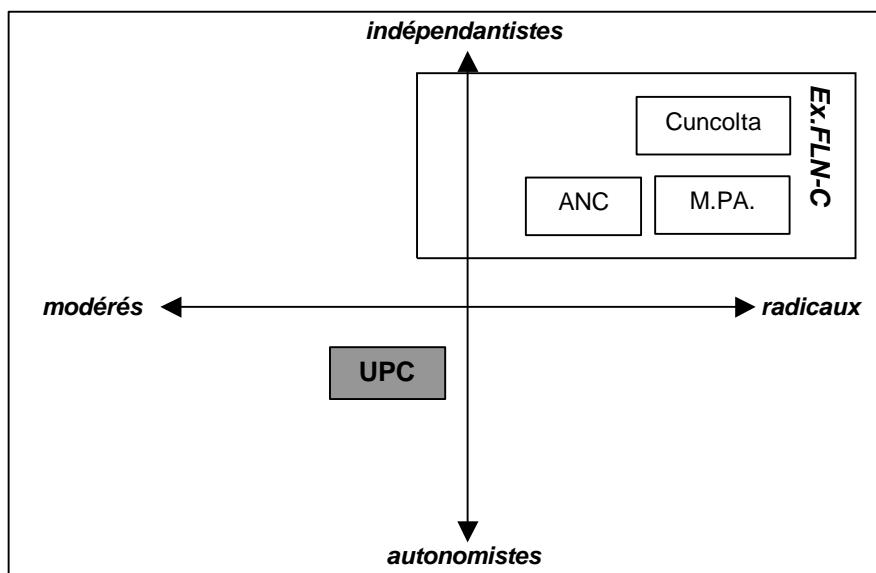
Dès lors, son frère Max Siméoni quittera l'UPC en 1999 pour rejoindre l'alliance électorale Scelta Nova. Cette mouvance est constituée à l'image d'un club. Elle est dirigée par un ancien de la Cuncolta opposé à la clandestinité depuis la perte de sémantique idéologique liée aux retombées de l'assassinat du Préfet de Région, Jean Biancucci. Alors que de son côté, Edmond Siméoni, s'associera à une liste électorale régionalo-corsiste (constituée essentiellement de notables locaux et d'acteurs culturels). Tous ces groupuscules fusionneront le 29 janvier 2000 dans une structure commune dénommée Scelta Nova-UPC à laquelle se joindra le 4 mars le Rinnovu Naziunale, éphémère formation politique constituée après un énième assassinat en septembre 1998, réunissant des dissidents de divers partis nationalistes opposés à la violence politique et dont la plupart sont issus de la mise ne sommeil du bloc MPA/FLNC Canal Habituel⁴². Cet assemblage Scelta Nova-UPC, est dirigé par un nouvel acteur, François Alfonsi⁴³. Elle n'entend pas être ouvertement nationaliste, mais se réclame

plus d'un autonomisme politique moderne, dans le cadre européen, en opposition totale avec la violence clandestine des indépendantistes.

Aussi, la multiplicité⁴⁴ des mouvements apparue lors des scrutins régionaux et législatifs de 1992 et 1993 et 1997 à travers cette lecture donne l'impression d'être inhérente –mise à part pour l'UPC– aux compétitions internes que rencontre le FLN-C dans sa mutation et non le fait de désaccords idéologiques entre différents appareils ou d'un multipartisme démocratique. Certes plusieurs mouvances apparaissent par capillarité sur l'espace politique lors des divisions internes de l'entité politico-militaire⁴⁵, mais la logique d'un système partisan nationaliste placé entre les mains de la clandestinité reste inchangée dans les praxis des trois subdivisions du FLN-C. Ce rapport permanent à la violence souligne manifestement un point de rupture idéologique avec la volonté d'élaborer un système partisan compétitif. Alors que paradoxalement comme nous le verrons dans la seconde partie, durant les années 90, la représentativité politique des partis nationalitaires pèsera plus de 25% lors du scrutin régional⁴⁶ de 1992 et regroupera 20.84%⁴⁷ des voix aux législatives de 1993.

Aussi désunies ces deux forces politiques (légale et clandestine) ne peuvent peser sur le système politique comme des partis d'oppositions classiques tout au plus elles semblent agir comme deux types de partis anti-système. Schématiquement, d'une manière figée qui ne reflète pas la réalité, ont peu configuré les formations en compétition en se représentant le système nationalitaire en entrecroisant deux axes. Le premier indépendantistes/autonomistes se veut fonctionnel, il nous renseigne sur la nature du projet politique du parti étudié. Le second est socio-culturel il nous informe sur la forme-parti, c'est à dire la famille politique auquel il appartient, c'est l'axe stratégie légaliste/stratégie clandestine (modérés/radicaux):

La représentation politique du système nationalitaire de 1991 à 1998



Dominici Thierry ©Université de Bordeaux IV, CAPC, 2003

De plus cette période sera marquée par un déchirement et des divisions inter-nationalistes. L'ensemble des querelles internes se soldera sur une quarantaine d'assassinats liés aux règlements de comptes entre les deux blocs ennemis Cuncolta/FLNC Canal Historique et MPA/FLNC Canal Habituel qui s'affrontent dans une guerre fratricide et de légitimité politique vis-à-vis de l'État. Cette guerre larvée a des retombées organisationnelles sur les différentes mouvances élues. De ce fait elles ne parviennent pas à jouer un rôle politique dans l'arène électorale. Cette contradiction aboutira à des fragmentations internes lourdes de conséquences (règlements de comptes, dissidences, et emprisonnements) et occasionnera des changements de tendances.

La fragmentation du clivage stratégie légale et stratégie clandestine

De plus en plus défait de son principal concurrent, le bloc FLNC Canal

Historique en négociant une nouvelle fois avec l'État, cherche à sortir de la crise de représentativité qu'entraîne inexorablement sous son sillage la violence politique. Impulsée par la conférence médiatico-clandestine de Tralonca du 11 janvier 1996 en accord avec le Gouvernement, la volonté de cette structure, était d'occuper l'espace politique public et de mettre en sommeil la structure militaire en échange d'une solution négociée de la question Corse avec le Gouvernement en place. Cette nouvelle position politique entraînera plusieurs mécontentements et de nombreux conflits internes suivis de scissions au sein de l'organisation.

Entre 1996 et 1999, suite à ces vagues dissidentes, mais aussi en raison de l'éclatement du MPA⁴⁸ et de plusieurs démissions au sein de l'ANC puis du Corsica Viva⁴⁹, le principe de profil programmatique des partis légalistes acquière un sens politique dans le système partisan nationalitaire. La revendication n'est plus l'apanage des partisans de la clandestinité. Ces organisations, à l'instar de certains partis plus ancrés dans le paysage politique, deviennent très rapidement des lieux de productions idéologiques. Alors que pour les modérés à l'image des mouvances proches de l'UPC, sont plus concentré sur la quête d'une morphologie de l'identité partisane dite démocratique que de s'engager sur la scène politique. Néanmoins, l'opposition à l'intérieur du système partisan nationalitaire demeure bifide (le débat démocratique contre Lutte de Libération Nationale) et cela tant que entre les différents FLNC(s) perdurera la guerre fratricide pour l'octroi de la légitimité politique et a posteriori le pouvoir de négociation avec le régime politique national principe de la règle du jeu du rapport Centre-Périphérie.

Aujourd'hui, cette logique structurelle⁵⁰ a vraisemblablement ouvert un espace public à la revendication nationalitaire⁵¹. Suite à l'assassinat du Préfet de Région l'ensemble du bloc idéologique que nous avons dépeint se disloque, pour se réifier en deux dimensions programmatiques: les indépendantistes et les nationalistes (autonomistes, mouvements nationalistes légalistes, partisans d'un droit à l'autodétermination et autres souverainistes). Cette contingence politique résulte des distanciations devenues inéluctables entre la violence et l'environnement politique.

La configuration du système partisan actuel: mutation et stabilité

Nous avons observé⁵² que la politique répressive des pouvoirs publics survenue suite à l'assassinat du préfet entraîne une cristallisation du discours partisan sur l'unicité des différentes mouvances politiques. En fait l'exaction terroriste par ricochet a "engendré une réaction brutale des pouvoirs publics. Aux multiples contrôles administratifs destinés à réintroduire l'État de droit dans l'île, s'est ajoutée une série d'arrestations touchant de façon indifférenciée le conglomérat nationaliste (349 interpellations en 1998)"⁵³. C'est pourquoi elles ont pu mettre de côté leurs anciennes querelles et ainsi se recroqueviller sur un projet politique unique et commun à toutes les tendances nationalitaires: la survie politique de l'idéologie nationalitaire. Rapidement pour pallier aux différentes carences de ressources, des alliances entre acteurs et entre appareils se sont opérées sans l'entremise des bras politico-militaires. Cet ensemble va se structurer administrativement et une unité légale de toutes les mouvances voit le jour lors des Comités du Fiumorbu en novembre 1999. Cette entreprise a été vivement encouragée par la base militante du bloc Cuncolta/Canal Historique/Corsica Nazione qui s'oppose à une nouvelle guerre entre nationalistes et tente de résister à la vague d'interpellation que subit toutes les tendances d'obédiences nationalitaires. Enfin l'effet marquant dans ce changement des organisations, est manifestement le protocole d'union et de non-agression qui est conclu en novembre 1999⁵⁴ entre les quatorze organisations qui ont répondu présentes à l'appel des adhérents au Comité du Fiumorbu.

Dès lors, le système de partis se forme toujours sur deux grands clivages internes: d'une part le rapport à la clandestinité et d'autre part le projet politique de société et d'union partisane.

- ***Les partisans d'une LLN politico-militaire***

Depuis novembre 1999 toutes ces tendances proches des organisations violentes se rangent autour de la coalition UNITA (coalition qui regroupe neuf des quatorze groupes issus de la clandestinité et réunis

par le protocole d'accord de non agression signé lors du comité du Fiomorbu) : Corsica Nazione, A Cuncolta Independentista, Corsica Viva, ANC, A Chjama per l'Indipendenza e u sicialismu (l'appel pour l'indépendance et le socialisme) née de la première division en 1989, I Verdi Corsi (les verts corses; proche du Mouvement Ecologiste Indépendant), et d'autres nés des divisions de 1997/98 Parti pour l'indépendance (PPI), Collectivu per a Nazione (Collectif pour l'indépendance), Associu per a Suvranità (l'association pour la souveraineté). U Rinnovu Naziunale (le renouveau national, apparu lors des élections régionales de 1999, il se compose essentiellement de dissidents de Corsica Viva et d'anciens du MPA). Toutes ces tendances sont proches de l'Union des Combattants et du FLNC des anonymes⁵⁵, mais elles n'ont pas toutes la même dimension politique ni la même représentativité sociale. Certaines, sont de tailles modestes, alors que les autres sont issues pour la plus part des différentes scissions qui fragmentent les trois blocs du FLN-C entre 1996 et 1999, alors que d'autres encore ne sont que des périphériques ou des sigles de façades.

• *Les partisans du débat démocratique et du refus de la clandestinité*

Grosso modo se sont ceux qui n'appartiennent pas à ce processus d'alliance d'appareil liant clandestinité et organisation publique. On retrouve les indépendantistes d'A Manca Naziunale (la gauche nationale, d'obédience socialiste et proche de la LCR et de certains mouvements antimondialistes cette organisation est née en 1997 d'une dissidence d'A Cuncolta). Et les militants nationalistes d'A Mossa Naziunale (Le Mouvement National), apparu en juillet 2000, réunissant des leaders autonomistes historiques comme les frères Siméoni, certains anciens militants, du Corsica Viva de l'Associu per a Suvranità opposés à la violence politique et des membres actifs des syndicats étudiants. En janvier 2002, il était associé dans la perspective des élections législatives de juin 2002 avec le groupe autonomiste Union du Peuple Corse/Scelta Nova (Choix Nouveau), –les deux formations sont associées depuis le cuisant échec de ces deux formations aux élections régionales de 1999 dans la

liste électorale Inseme per l'avvene (ensembles pour l'avenir). En juillet 2002 ces trois organisations ont fusionné sous le sigle PNC⁵⁶. Ils ont totalisé 4.58% aux élections législatives alors qu'il n'était ni soutenu par la famille indépendantiste, ni par le groupe élu (C.N.) qui ne participait à cette élection.

A travers cette sociologie historique nous pouvons observer que les bouleversements organisationnels apparus après l'exaction terroriste du 6 février 1998 furent profonds. Néanmoins, en raison des différentes échéances électorales (régionales, européennes, municipales et législatives) et surtout du vote qui associe les nationalistes et la majorité traditionnelle au pari corse de Lionel Jospin, lancé en juillet 2000, puis au projet du Gouvernement raffarin en juillet 2003, un double discours scinde la famille nationalitaire. A l'opposition classique du discours idéologique défini par Isidre Molas nous observons une mutation du système partisan. Il semble que celui-ci se fonde toujours sur l'opposition partis légalistes/partis de LLN, cependant côté légaliste s'ajoute une dichotomie structurelle. En effet, il semble que l'action irrémissible du 6 février 1998 a forcé les formations politiques à occuper le terrain de la Démocratie représentative tout en ce délestant de la clandestinité, devenue plus un fardeau ingérable qu'un outil de libération nationale. Profitant des élections régionales de mars 1998, ces nouveaux partis légalistes s'organisent autour de deux projets: l'autodétermination portée par les indépendantistes et l'autonomie interne prônée par les nationalistes⁵⁷. Cette démarche sera entérinée par les échéances des législatives de 2002 et du vote référendaire de juillet 2003. Autre modification de la configuration proposée par Isidre Molas, les indépendantistes représentent aujourd'hui deux pôles idéologiques et deux projets distincts. C'est-à-dire les partis qui utilisent la compétition électorale comme un outil parmi d'autres que proposent la Lutte de Libération Nationale, et les mouvances certes elles aussi engendrées par la clandestinité des FLNC(s) mais qui rejettent depuis l'assassinat du Préfet Erignac la prédominance de la violence sur le jeu politique (c'est le cas des militants d'A Manca Naziunale). Cette dualité est intéressante, d'autant que l'on ne retrouve pas la même opposition côté

partis nationalistes. Ces derniers pour leur part, ne revêtent qu'une distinction de genre de moins en moins évidente, mêlant cercles de réflexions, régionalistes, souverainistes et autonomistes.

Les indépendantistes

• *Le pôle majoritaire. Les indépendantistes proches des structures clandestines*

A sa création ils se composaient principalement du regroupement de quatre membres d'Unita sous le sigle Indipendenza en mai 2001 (Cuncolta Independentista, Corsica Nazione, Corsica Viva et U Collectivu Naziunale), et depuis novembre 2001 du Front Corse. Ce dernier incorpore les mouvements d'obéances socialistes tel que A Chjama per l'Indipendenza, principale organisation indépendantiste de la coalition (son origine remonte au PCS de 1974), U Rinnovu Naziunale (–le renouveau national– né des différentes ruptures idéologiques entre Corsica Viva et A Mossa Naziunale et l'exMPA) et des anciens membres du Parti Pour l'Indépendance qui n'ont pas rejoint Indipindenza. Ces micro-partis n'ont pas su faire face aux conjonctures politiques et sont aujourd'hui pour la plupart absorbés dans l'appareil CN/Indipindenza. Ce qui fait que seul l'ANC et I Verdi Corsi ne participe pas à ces deux regroupements.

Néanmoins, fait d'importance, depuis la conférence de presse du lundi 26 août 2002, l'ensemble de ces regroupements s'étaient associés avec I Verdi Corsi (mouvement écologiste proche du MEI, d'obéance nationaliste) et l'ANC autour de l'élaboration d'une Assemblée Nationale Provisoire: A Consulta Naziunale di A Corsica. L'ensemble de ces appareils est solidaire de la politique d'opposition de Corsica Nazione à l'Assemblée Territoriale et pour la plupart des formations elles semblent être partisanes, à l'image d'Indipindenza, du soutien la lutte armée des FLNC réunifiés sous le sigle Union des Combattants en décembre 1999. Indipindenza d'un point de vue structurel ressemble à l'ex-Batasuna. D'ailleurs comme son homologue basque il a adhéré en mars 2001 à Barcelone à la Charte du CONSEU réunissant l'ensemble des mouvements séparatistes sur le plan européen. Enfin, plus contradictoire est la position

de Corsica Nazione. Ce parti politique est contraint d'adopter des positions de plus en plus paradoxales, car bien qu'étant porteur d'un nationalisme d'opposition à l'Assemblée Régionale, le C.N. reste intrinsèquement liée au regroupement séparatiste Indipendenza et à la violence des FLNC(s) réunifiés.

- *Le pôle minoritaire*

Il s'articule autour de militants exclusivement issus des rangs d'A Manca Nazione. Ce regroupement d'indépendantistes d'obédiences trotskystes et socio-révolutionnaires, se reconnaît dans la IV Internationale. Lors des élections législatives de 2002 ce petit parti sans soutien extérieur obtiendra 1.80% des suffrages.

Les nationalistes classiques

Ces derniers s'organisent autours des partisans d'une autonomie de gestion ou d'un aménagement du statut de l'île:

Le plus représentatif est le PNC, celui-ci regroupe comme nous l'avons déjà souligné l'UPC/Scelta Nova (la plus ancienne structure partisane), A Mossa Nazione et des tendances qui militent pour la transformation de la région en un État autonome sous tutelle soit de l'État dans le cadre d'un fédéralisme ou d'un régionalisme européen soit pour une souveraineté associée, liée au principe de subsidiarité des régions toujours dans le cadre de l'Union Européenne. Mais le PNC à l'image des indépendantistes d'A Manca Nazione est la seule structure partisane qui refuse toute compromission avec la violence politique. Le PNC semble avoir été entendu car le 11 novembre 2003 le FLNC-Union des combattants a annoncé une trêve militaire et donc ouvert la voie à l'union électorale entre le PNC et CN: Indipendenza.

Dès lors une question demeure, le système partisan nationalitaire insulaire a-t-il acquis assez de maturités politiques pour s'engager sur la voie du nationalisme d'opposition ou du nationalisme démocratique? Nous avons posé en septembre dernier cette question à Pierre Poggioli,

Question: En tant qu'ancien membre du FLN C et leader politique, croyez-

vous qu'il soit possible pour le mouvement nationalitaire insulaire d'aujourd'hui de sortir de sa spirale de violence et de contre violence?

Pierre Poggioli: «Le mouvement "nationaliste" moderne s'est construit et développé autour de la clandestinité. Il s'avère donc difficile de "couper le cordon ombilical". Il faut donc une véritable "révolution culturelle" qui remette en question le poids de cette forme de lutte sur l'ensemble du monde nationaliste. Les réponses aux questions que nous posions lors de notre scission en 1989, sur le rôle, les moyens et les limites de l'action armée et du FLNC, n'ont pas encore été apportées et la situation de surenchère que nous connaissons aujourd'hui ne nous semble guère propice à apporter certaines remises en question. Ce qui est d'autant plus inquiétant que la perspective d'une quelconque ouverture du gouvernement sur les revendications de base du mouvement nationaliste semble très improbable pour les semaines à venir. Les mouvements publics ne peuvent donc que dresser un constat de blocage, et prendre acte de leur inefficacité. Ce constat malheureusement ouvre la voie à cette clandestinité, car les mouvement publics, sans avancées politiques crédibles dont ils pourraient se prévaloir, ne sauraient être confinés à un rôle de supplétifs de l'État et de la répression, en se contentant simplement de condamner la violence politique, ce que voudrait de façon surréaliste les représentants de l'État».

La participation politique des mouvements contemporains 1982-2002

Comme nous l'avons souligné le système électoral français cadenasse les mobilisations identitaires et ethno-régionalistes, en les réduisant à une participation minimale. Ces partis politiques ne peuvent participer aux compétitions électorales. Malgré l'aménagement depuis la première loi de décentralisation d'un système électoral propice aux petites appareils, les partis régionalistes subissent un ostracisme idéologique de la part des partis traditionnels et se trouvent placées aux antipodes du paysage politique. On peut parler à l'image de Paolo Pombéni⁵⁸ «d'un effet conservateur du système d'élection» et cela malgré le passage à l'élection

à la proportionnelle. Pour cet auteur, le passage à la proportionnelle entraîne inéluctablement une cristallisation de la situation existante. En conséquence, malgré les aménagements du système électoral, les divisions sociales que nous avons observé lors de l'analyse empirique ne parviennent pas encore à se traduire en forces politiques effectives dans le système politique. Les forces politiques représentées par les familles locales se sont transformées en instruments de distribution des bénéfices et des ressources aux adhérents du groupe. Ce procédé tend sur le plan local (élections municipales, régionales et législatives) à stabiliser les fidélités politiques aux partis nationaux et à écarter toute nouvelle formation de type contestataire.

De plus, «une cartographie des résultats électoraux à l'échelle communale, cantonale ou autre, ne traduit absolument pas le fait – essentielle dans la vie politique corse– que nombre de citadins (Bastiais et Ajacciens surtout) et plus encore de corses du continent et d'ailleurs votent dans leur village d'origine»⁵⁹. En effet, en Corse peut être plus ailleurs sur le plan local, le vote devient un vote de circonstance, d'amitié, voire de clientèle. Dès lors bien que le vote nationaliste existe, il ne représente qu'une facette de la contestation ethno-régionaliste insulaire, car comme l'écrit Pierre Dottelonde «voter nationaliste ne signifie pas obligatoirement être nationaliste et pas voter nationaliste n'implique pas forcément une hostilité à l'égard de la revendication nationaliste corse»⁶⁰. Aussi, tout en conservant à l'esprit les remarques évoquées ici, nous allons tenir compte que des résultats électoraux bruts.

Ce dernier point de comparaison des familles politiques dans le système nationalitaire contemporain est plus simple à observer. Tout d'abord, nous avons vu qu'afin de ne pas se fossiliser sous l'effet de érosion inhérente au changement politique qui érige l'île en Collectivité territoriale, les partis politiques d'obédiences nationalitaires ont tous été contraints de muter. Cependant si nous concentrons l'axe d'observation sur la participation aux urnes, ce multipartisme groupusculaire qui masquait la compréhension s'évapore pour laisser la place à une seule force politique nationalitaire luttant contre le clanisme notabliaire établit. Depuis 1981,

cette force politique contestataire est l'apanage de deux familles politiques les autonomistes et les indépendantistes issus du fractionnement du FLN-C. Cette alternative politique est d'autant plus vraie qu'elle se traduit sur l'espace politique par la compétition entre légaliste/révolutionnaire, en d'autres termes, entre UPC/FLNC(s). Dès lors les autres formations nationalitaires ne peuvent comme nous l'avons souligné plus haut, que se soustraire à cette réalité politique.

Néanmoins, cette configuration statistique à l'avantage de permettre au chercheur de mesurer les résultats bruts obtenus l'ensemble des tendances en compétitions dans les trois campagnes majeures de la participation politique nationalitaire insulaire (Régionales, Législatives, Européennes).

L'analyse de la participation dans le jeu politique des mouvements nationalitaires consiste non plus à rechercher des pratiques et des représentations partisanes qui tendent à reproduire certaines formes politico-idéologiques spécifiques à l'aire culturelle (identité politique, historicité, langue vernaculaire, etc.). Mais de mesurer la participation politique des formations partisanes à la lumière des différents scrutins observés (régionaux, législatifs et européens). Sachant que ce rapport aux systèmes électoraux résulte de la mise en place du premier statut particulier de l'île. La réforme institutionnelle relative au statut Deferre offrit aux formations nationalitaires l'opportunité d'accéder au jeu politique par le biais d'un système électoral à la proportionnelle. Afin de distinguer la représentation réelle du mouvement nationalitaire lors des différents scrutins, nous proposons une lecture croisée entre les autonomistes de l'UPC et le poids électoral de la famille nationalitaire dans son ensemble. Aussi, le lecteur pourra aisément comparer les autonomistes aux autres formations identitaires en appréciant d'une part l'évolution de la fluctuation du nombre d'élus nationalitaires et d'autre part en comparant les suffrages obtenus lors de chaque échéance électorale.

Enfin ce tableau rend compte aussi bien des alliances électORALES entre autonomistes et des indépendantistes que des soutiens extra-nationalitaires comme par exemple le soutien à la liste écologiste aux

élections européennes de 1999. Notre analyse croisée s'effectuera sur un plan diachronique et synchronique. En d'autres termes nous proposons une analyse au travers chaque genre de scrutin et puis nous juxtaposserons un autre filtre qui consiste à observer ces différents scrutins en tenant compte des trois périodes qui correspondent directement aux trois changements historiques du rapport entretient l'État avec cette périphérie: 1982-1992, 1992-1997 et 1998-2002.

- *Délimitation des trois lieux de la participation politique nationalitaire*

Le vote régional

Les élections territoriales présentent depuis 1982 un enjeu politique majeur pour la famille nationalitaire. Dès lors, unie ou séparée cette famille semble concurrencer les partis traditionnels car à chaque élection, les nationalitaires ont obtenu de bons scores qui n'ont cessé de croître: 12.7% en 1982, 11.4% en 1984, 8.9% en 1986, puis 25% en 1992 et 20% en 1999.

Le vote national

Le système électoral des élections législatives n'est pas conçu pour ouvrir des perspectives politiques aux formations ethno-régionalistes. Cependant les nationalitaires corses sont les seuls partis à avoir collecté plus de 2% lors de chaque participation. Sur le plan local, seule l'élection de 1993 fut significative d'une réalité nationalitaire sur le plan national.

Le vote européen

Seule l'Union du Peuple Corse, aujourd'hui le PNC est vraiment tournée sur le Parlement Européen. Cette situation est intrinsèquement liée à la position centrale du PNC au cœur de l'organisation ALE. Concernant les radicaux issus des différentes transformations des FLNC(s), nous notons une forte tendance à soutenir les mouvements écologistes de type MEI.

Suffrages obtenus par l'UPC et résultats globaux pour l'ensemble des listes lors des premiers tours et deuxièmes tours: 1982-2002

Dates	Elections	Suffrages	% UPC et coalition	Elus	Familles & coalitions	Suffrages	% globaux	Total elus
1982	REG	10.560	7.7	7	UPC +FRC	17.334	12.7	8
1984	REG	8.476	6.1	3	UPC+MCA	15.633	11.4	6

1986-87	REG	13.997	8.9	6	Unita Naziunalista	13.997	8.9	6	
1988	LEG	6.613	7.1	0	Unita Naziunalista	6.613	7.1	0	
1989	EURO	12.197	15.5	1	UPC+VERTS	12.197	15.5	1	
1992*	REG	17.429	13.7		CN+MPA	26.895	21.1	*	
2 ^{ème} tour	REG	21.872	16,8	9	CN+MPA	32.232	25	13	
1993	LEG	14.459	13.3	0	CN+MPA	22.873	20.8	0	
1994	EURO	7.289	10.9	0	ALE/Les Verts	7.298	10.9	0	
1997	LEG	4.862	4.6	0	UPC+Verts	6.532	6.2	0	
1998***	REG	6.055	4.9	**	CN+UPC+Verts+3 listes	21.1229	17.33	**	
2 ^{ème} tour	REG Pas de liste			**	CN (seule 5,21%)		09,85	5	
1999	REG	3.880	3.85	**	UPC+CN avec les Verts +3 listes	23.610	23.46	**	
2 ^{ème} tour	REG Pas de liste		0		CN (seule 10,41%)		16.77	8	
1999	EURO	SoutiensLes Verts	0		Aucune liste nationalitaire			0	
2002	LEG	5366	4.59	0	PNC+ANC+A PNC	MANCA+Verts	8387	7.2	0

Les trois périodes soulignées de couleur grise distinguent les différentes participations de l'UPC à des coalitions électorales. Les autres phases représentent l'UPC hors coalitions

* à la suite de dysfonctionnements la première assemblée a été dissoute par le décret du 29juin 1984

** élection à de tour (Statut de 1991)

*** résultats annulés pour fraude électorale

Comme nous l'avons vue dans la première partie de notre propos, isolés politiquement les autonomistes ont longtemps cherché des ressources qui positionneraient leur appareil sur l'échiquier politique. Ce tableau montre que finalement ce n'est que par le jeu des alliances électoralles qu'ils ont pu obtenir des résultats intéressants. Cependant les légalistes n'ont jamais été en mesure de concurrencer les partis publics des organisations clandestines:

La lecture synchronique

1. Période de 1986 à 1988-1989: la politique d'union. Cette phase historique de la revendication nationalitaire est assurément la date charnière qui témoigne de la politique d'union entre les réformistes de l'UPC et les radicaux du FLN-C originel. Ce fait est aujourd'hui jugé comme étant indiscutable par l'ensemble de la littérature scientifique qui traite de "la question Corse". Les chiffres montrent par eux mêmes que les premiers balbutiements du système partisan nationalitaire se sont réalisés par le

rapprochement au sein d'Unita Naziunalista entre autonomistes réformistes et nationalitaire révolutionnaires du FLN-C.

2. Période de 1992 à 1994: marque la mise en place d'une plate forme d'union autour de la coalition partisanes Corsica Nazione (littéralement en français Corse Nation). Cette phase de l'histoire du nationalisme contemporain fut sujet à plusieurs controverses internes aux deux familles concernées, c'est-à-dire l'UPC et le fragment le plus radical de l'éclatement du FLN-C entre 1989 et 1991, le FLNC canal Historique/Cuncolta Naziunalista (Assemblée Nationaliste) regroupant sous ce sigle la masse militante et la majorité des clandestins partisans de la prédominance de la LLN sur le débat démocratique. La création effective de cette coalition électorale (qui se voulait être à terme partisane), fut adoptée par les Verts proche du MEI et des Verts nationaux, l'ANC (Accolta Naziunale Corsa, en français Assemblée Nationale de la Corse, est issue du premier fractionnement du FLN-C originel), l'UPC et la direction d'A Cuncolta Naziunalista réunis pour l'occasion en Assemblée Extraordinaire en décembre 1991. Ce groupement d'intérêt politique fut échafaudé dans le but tactique, non avoué directement, d'annihiler tout espoir de victoire à l'autre fragment du FLN-C, le FLNC Canal Habituel/Mouvement Pour l'Autodétermination. Celui-ci comme nous l'avons vu est constitué de toute l'ancienne direction démissionnaire (ou limogée par la base militante) en novembre 1991 de l'exFLN-C. Elle entend être porteuse d'une solution politique qui passerait par la démilitarisation et la négociation de "la question Corse" directement et en toute transparence avec le Gouvernement en place. Ce rapprochement entre les autonomistes et les radicaux du pôle FLNC Canal Historique n'aura qu'une courte durée car l'ANC et l'UPC sortent en démissionnant de la coalition C.N. Dès lors Corsica Nazione est entre les mains du jeune avocat Jean-Guy Talamoni, seul cadre du pôle FLNC canal historique/Cuncolta à ne pas avoir un passé de clandestin. Partisan du «oui» au référendum de juillet 2003.

3. Phase 2002: la fusion des tendances réformistes et démocratiques. La date charnière de la fusion remonte à l'année 1999 avec la création d'une coalition entre l'UPC et Scelta Nova. Après l'échec cinglant du scrutin des

territoriales de 1999 un accord électoral fut contracté entre l'UPC nouvellement dirigé par François Alfonsi et la liste Scelta Nova réunissant plusieurs cadres à la dérive en raison des différentes fragmentations de l'ensemble des tendances proche de l'exMPA auto-dissout en 1999. En juin 2002, l'UPC-Scelta Nova de François Alfonsi sera rejoint par A Mossa Naciunale (Le Mouvement National). Ce dernier sigle fut constitué par des nationalistes dissidents de plusieurs structures distinctes mais identiques concernant la prédominance de la violence politique sur le jeu politique. Sa direction est placée sous l'égide d'anciens syndicalistes étudiants (notamment Jean-Christophe Angélini et Jean-Félix Acquaviva) et d'une nouvelle génération de militants-cadres partisans d'un nationalisme plus démocratique. Le 7 décembre 2002 la liste Insème pa l'avvenne (ensemble pour l'avenir) fort de ses 4.57% lors de législatives fusionne sous la bannière PNC, (Partitu Nazional di a Corsa, Parti National de la Corse) sigle emprunté au PNV basque. Jean-Christophe Angélini est devenu le premier Secrétaire national du PNC, plusieurs cadres de l'UPC-Scelta Nova (dont notamment François Alfonsi) ont été élus à la direction du parti. Partisan du «oui» pour le référendum local de juillet 2003, le PNC vient de s'associer avec CN pour mener le combat pour une collectivité Unique et contre le clanisme politique. Les autres structures sont soit déclarées dissoutes pour le moment ou en stand-by, peu prônent l'abstention.

La lecture diachronique et comparée

La lecture comparative

Elle montre que la famille nationaliste bien qu'ayant acquis une légitimité par les urnes entre 1992 et 1993 n'arrive pas à établir les bases d'une politique claire. Aussi, la multiplicité des mouvements apparue lors des différents scrutins à travers cette lecture paraissent bien comme nous l'avons dit inhérentes aux compétitions internes que rencontre le FLN-C dans sa mutation et non le fait de désaccords idéologiques. La logique d'un système partisan nationalitaire placé entre les mains de l'organisation clandestinité reste inchangée dans les praxis des trois subdivisions du FLN-C.

L'opposition des FLNC(s) au travers des urnes

L'exemple de la coalition Corsica Nazione et du MPA c'est à dire les deux forces politiques qui s'opposent ouvertement sur l'échiquier politique. En 1994, le Corsica Nazione, malgré son poids électoral se fractionne en raison du rapport ambigu qui règne entre ce groupe siégeant à l'Assemblée Régionale et les cadres du bloc Cuncolta/FLNC Canal Historique. Ce morcellement idéologique se cristallisera par des oppositions d'appareils puis des démissions d'élus. En 1994 le docteur Edmond Siméoni⁶¹ quittera la Présidence du groupe à l'assemblé Territoriale –son parti l'UPC suivra cette démarche– l'UPC participera seul aux législatives de 1997. Mais ce fut aussi le cas de l'ANC de Pierre Poggioli. Ce petit parti est à l'origine la première fragmentation du bloc Cuncolta/FLN-C s'est par exemple inscrit indépendamment du Corsica Nazione aux élections législatives de 1993. Aussi comme l'entreprise politique Cuncolta/FLNC Canal Historique s'articule dans les faits et dans la pratique sur la même doctrine, c'est à dire la prédominance de la violence politique sur le débat démocratique, l'ANC petit à petit se défera de la coalition électorale, mais esseulée elle ne participera aux législatives de 1997. En revanche la stratégie élective des écologistes nationalitaires I Verdi Corsi est moins claire, néanmoins notons qu'en prenant part à la campagne électorale de 1997, elle s'inscrit en faux avec la politique du bloc Cuncolta/FLNC Canal Historique/Corsica Nazione. Dès lors malgré l'évidence d'un espace politique le Corsica Nazione se fractionnera en sous-groupes à l'Assemblée de Corse. De sorte que seules les tendances d'obédiences Cuncolta restent unies au sein de coalition électorale, ce qui explique les chiffres de 1997 et la contradiction entre le fait partisan et le poids électoral obtenu lors de la période 1992-1993. Le MPA pour sa part ne peut supporter tout seul le poids de la guerre larvée entre les factions clandestines. Depuis sa création en novembre 1991, cette fraction des cadres dissidents d'A Cuncolta ne pèse pas assez sur le jeu politique pour espérer accéder au pouvoir et le groupe élu à l'Assemblée de Corse à l'instar d'A Cuncolta est, englué dans sa logique de dénégation du bloc ennemi, dépourvu d'alliés, enclos dans les pratiques du FLNC Canal Habituel. En mars 1996, en s'affirmant autonomiste et

fédéraliste européen il tente de changer la nature de sa mobilisation et de se rapprocher de l'Union du Peuple Corse. Cette mutation stratégique et tactique restant vaine car aucune alliance avec les autonomistes ne pourra être entreprise lors des législatives de 1997. Il annoncera sa dissolution effective en 1999, fin logique d'un mouvement fossilisé et démembré par plusieurs divisions, dissidences et "putschs" internes.

Le discours partisan

Ce n'est que suite aux dissidences de certains cadres du Canal Historique, soulignant leur désaccord politique avec la direction du parti, mais aussi en raison de l'éclatement du MPA et de plusieurs démissions au sein de l'ANC puis du Corsica Viva⁶², entre 1996 et 1997, que le principe de profil programmatique des partis aura acquis un sens politique dans le système partisan nationalitaire. Ces organisations, à l'instar de certains partis plus traditionnels, deviennent très rapidement des lieux de productions idéologiques. Certains comme les plus anciens agissent en raison de leur ubiquité (politico-militaire) comme des administrations de sens alors que pour les modérés et les nouveaux venus sur la scène politique ils cherchent à acquérir la morphologie d'une entreprise culturelle de formation de l'identité partisane. Néanmoins, l'opposition à l'intérieur du système partisan demeure bifide (le débat démocratique contre Lutte de Libération Nationale) et cela tant que la guerre fratricide pour l'octroi de la légitimité perdure et cela même si le bloc CN/Indipindenza-FLNC-Union des Combattants. A l'heure actuelle, la grande majorité des mouvements a adhéré au projet d'union et d'alliance électorale entre les deux pôles politiques (modérés du PNC et radicaux du CN).

En guise de conclusion

Tout au long de notre propos, nous avons essayé de démontrer qu'avant d'être un objet politique le nationalisme corse contemporain est un phénomène social. Ainsi, le rapport entre vérité et histoire demeure distendue, car la violence des nationalistes et l'histoire du mouvement nationaliste contemporain, présentent plusieurs contradictions que seule

l'observation de ce champ en tant qu'organisation sociale peut dépasser en lui donnant une lecture d'ensemble. Néanmoins, eu égard à l'avancée du nationalisme dans le système politique local, la violence politique garde une certaine légitimité populaire. Ce phénomène d'adhésion demeure et cela malgré les dérives politiques, les tentations affairistes et certains rapprochements entre les groupes armés et le grand banditisme. Les différents discours politiques des nationalistes témoignent qu'au-delà des ruptures entre citoyenneté nationale et identité territoriale qu'a engendré ce tragique assassinat, la "question Corse" a franchi un cap au cœur même de l'organisation nationaliste. L'action des membres du commando Erignac a conduit les organisations partisanes à certains changements structurels et idéologiques. Les partisans de la violence politique ont été pour la plupart contraints de se positionner par rapport à cette exaction qui au demeurant dépasse les frontières symboliques de la lutte contre l'État et de l'affaire Colonna. Nous avons essayé souligner que malgré le passage à une certaine modernité de l'identité partisane, plusieurs contradictions demeurent dont notamment la prédominance de la clandestinité sur la lutte institutionnelle et l'apparition d'une politique de la violence oscillant entre actions criminelles et contestations identitaires. Ce rapport permanent à la violence souligne manifestement un point de rupture idéologique avec le système partisan.

C'est peut pourquoi, nous avons voulu grossir le trait sur le fait que le système nationalitaire insulaire est en pleine reconstruction structurelle et idéologique. D'ailleurs, s'est à travers la création d'une force politique solidement institutionnalisée et légitimée par le jeu politique, que les leaderships du PNC et de CN/Indipendenza entendent dépasser les anciens schémas révolutionnaires des Lutte de Libération Nationale des FLNC(s). Avec le discours d'union des familles partisanes, CN/Indipendenza rejoint la stratégie qui fonde le PNC. C'est-à-dire tendre à l'élaboration d'un pôle politique réunissant plusieurs tendances distinctes, mais associées sur le plan d'un projet de société (l'autonomie interne). La stratégie est strictement électoraliste car il s'agit de faire intégrer le nationalisme démocratique auprès de l'opinion publique et ainsi réduire le

clanisme politique à sa plus faible expression. La tactique est de gagner les voix nationalitaires aux élections (européennes, régionales et nationales) et ainsi devenir une force politique. Pour François Alfonsi⁶³, faisant allusion au projet de loi relatif à la décentralisation du Gouvernement Raffarin «Le nationalisme doit bien se convaincre une fois pour toute qu'il ne pourra se développer qu'à partir de formes organisées, et que cet effort de structuration est encore davantage nécessaire à l'heure éventuelle de responsabilités politiques»⁶⁴. C'est pourquoi les deux forces politiques paraissaient contraintes de s'allier ensemble avec les partisans du «oui pour une collectivité unique» au référendum local du 6 juillet 2003, c'est-à-dire la droite majoritaire et le clan Giacobiste à gauche. Dès lors, les autonomistes comme en 1986 et en 1992, se retrouvent associés avec ceux dont ils critiquaient les pratiques et condamnaient les actions, en d'autres termes les indépendantistes du bloc CN/Indipindenza-FLNC réunifié. Prisonnier de sa faible représentativité électorale, ce parti n'a pas d'autres choix que de chercher à élaborer des alliances partisanes avec les partis traditionnels (et même du côté des nationalitaires). Tandis que paradoxalement CN malgré sa forte représentativité (20.000 électeurs aux dernières régionales) doit se défaire des images liées à la cavale d'Yvan Colonna et à la surenchère de la violence politique toujours plus incontrôlée est contraint de trouver une voie plus modérée donc plus politique.

Malgré ses avancées, aucune des tendances légalistes n'a eu le privilège d'être invité à la table des négociations entre élus locaux et Gouvernement. Alors qu'en raison d'une trêve de moins en moins suivie. Les nuits des citadins insulaires sont ponctuées d'attentats de moins en moins politiques et de plus en plus crapuleux. Bien que la frontière entre violence politique et exaction de droit commun soit de plus en plus fine, elle demeure la seule action politique entendue par le Gouvernement. Face à cette prédominance des violences sur le jeu politique, l'autonomisme paraît mort-né.

Or a contrario, sur le plan national, le PNC est perçu par les autres partis de la confédération R&PS comme la filiation directe de l'Union du

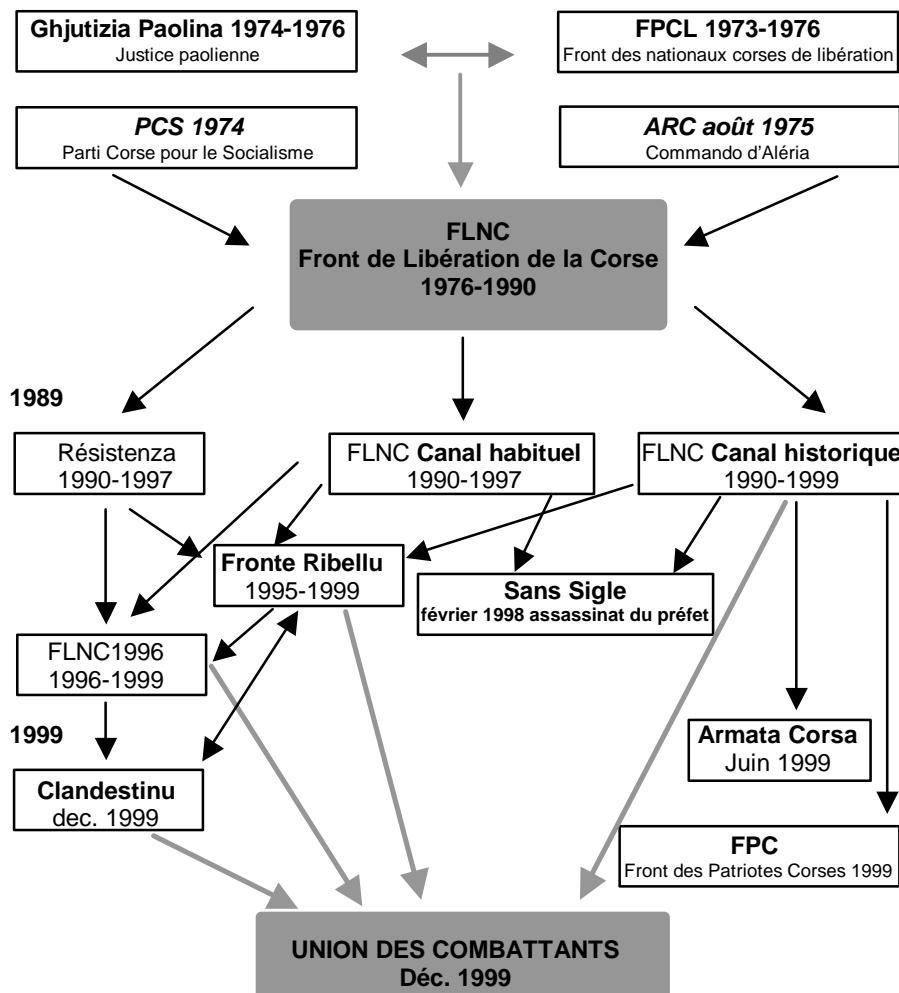
Peuple Corse. Ce qui fait que sur le plan national le PNC jouit d'une grande représentativité symbolique. Aussi, nous pouvons imaginer que si hors Corse, que se soit sur le plan national avec les résultats obtenus lors des dernières législatives (4.57%) ou sur le plan supra national en raison d'un fort encrage des politiques européennes avec l'ALE, cette tendance autonomiste demeure la plus représentative de l'ensemble des partis ethno-régionalistes français. Cette tendance pourrait à l'image du PNV basque, du PNS sarde et du SNP écossais se constituer en entreprise politique susceptible, comme le fait aujourd'hui les indépendantistes de CN, de concurrencer dans le jeu politique les partis traditionnels. D'autant que lors des élections législatives de juin 2001, malgré son petit suffrage, avec 4.57% la liste autonomiste constitue la troisième force politique de l'île. Cette alliance entre modérés et radicaux laisse augurer un score similaire à la période de mars 1992 pour les régionales et mars 1993 pour les législatives. Car avec 20 à 27% des suffrages l'union PNC-CN/Indipindenza, le mouvement nationalitaire contemporain s'affirmerait comme la seconde puissance politique derrière la droite unie, mais devant la gauche dite plurielle.

Enfin le nationalisme Corse contemporain a dépassé les limites du phénomène politique pour s'étendre sur la totalité de la vie politique et sociale insulaire. Aujourd'hui, il domine le monde syndical, avec le Syndicat des Travailleurs Corses qui a devancé largement les syndicats nationaux, maintenant minoritaires (CGT, CFDT) lors de la dernière campagne prud'homale. Le domaine économique se découvre aussi de nouvelles débouchées essentiellement tournées sur l'économie identitaire. D'ailleurs, les Chambres de l'Agriculture et du Commerce et de l'Industrie sont placées sous l'égide d'acteurs nationalistes. L'Université de Corse est présidée depuis 2002 par un jeune professeur âgé de 31 ans, sympathisant nationalitaire et ancien syndiqué CSC. Le domaine universitaire et scientifique est géré exclusivement par les deux syndicats étudiants d'obédiences nationalitaires. Alors que le monde associatif et culturel est placé sous la férule de l'identitarisme.

Annexe 1

Arbre généalogique des principaux groupes armés

1973

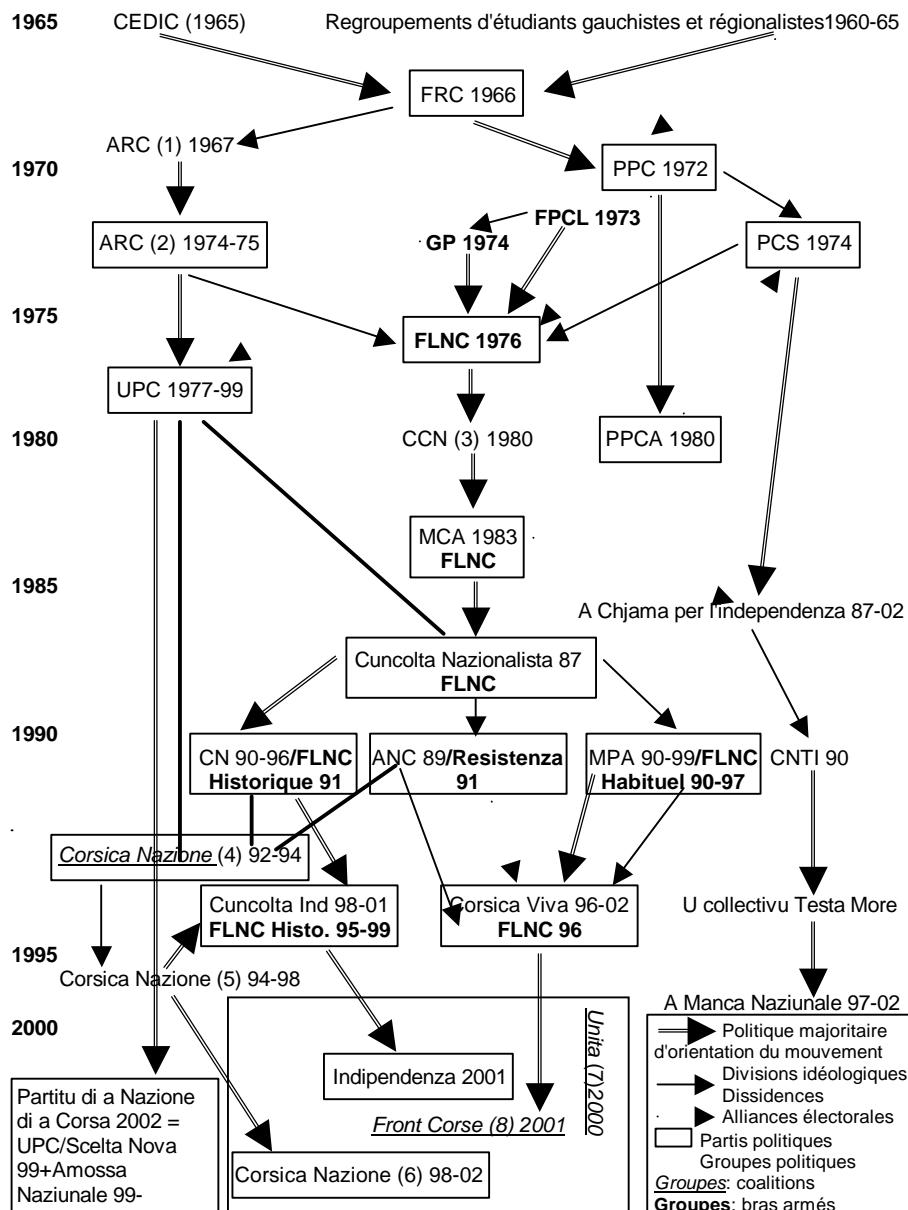


■ Lutte de Libération Nationale Unifiée
 ■ Scissions et ramifications groupusculaires

Thierry Dominici ? Avril 2002
 Université Montesquieu-Bordeaux IV

Annexe 2

Arbre généalogique des groupes et partis politiques les plus représentatifs de la dimension nationaliste



Explication du schéma

Ce schéma figé du système partisan nationalitaire résulte d'une lecture multidimensionnelle. Sa configuration se fonde sur une observation de la dimension partisane à travers deux logiques imbriquées (logique d'acteurs et logiques d'appareils): c'est à dire organisationnelle et fonctionnelle. Enfin pour plus de lisibilité nous conjuguons à ces deux logiques une approche synchronique et diachronique. De ce schéma apparaît le système politique nationaliste dans son ensemble et les enjeux politiques des différentes mouvances car il nous offre la possibilité de distinguer les mouvements des partis politiques et les regroupements des vitrines légales.

- (1) ARC 1967 Action Régionaliste Corse
- (2) ARC 1974 Azzione pa Rinascita di a Corsica (Action pour la Renaissance de la Corse)
- (3) CCN 1980 Cuncolta di Cumitati Nazionalisti (Rassemblement des Comités Nazionalistes)
- (4) Corsica Nazione 1992 (Corse Nation), ce coalition regroupant les nationalistes d'A Cuncolta, et de l'ANC, les autonomistes de l'UPC et des écologistes I Verdi (les verts) et Per U Paese (Pour le Pays).
- (5) Dès 1994 deux formations (ANC et UPC) quittent la coalition et Corsica Nazione, la coalition se retrouve majoritairement d'obédience Cuncolta
- (6) Corsica Nazione 1998-2002 unique parti élu à l'Assemblée Régionale
- (7) UNITA (Unité), ce groupe politique regroupe plusieurs formations politiques (douze au total)
- (8) Front Corse D'Emancipation: Coalition partisane d'obédience socialiste regroupe une bonne partie des mouvances qui n'ont pas adhérées au comité indépendantiste Indipindenza.

Les sigles

ANC: Accolta Naziunale Corsa (Assemblée Nationale Corse)

ARC: Action Régionaliste Corse

ARC: Azzione pa Rinascita di a Corsica (Action pour la Renaissance de la Corse)

Armata Corsa: Armée Corse

Assogia per a suvérinita: L'Association pour la Souveraineté

Cuncolta di Cumitati Nazionalisti: Rassemblement des Comités Nazionalistes

CEDIC: Comités d'Etudes et de défense des intérêts de la Corse

A Chjama pa l'Indipendenza: l'Appel pour l'Indépendance

CNTI: Consulte nationale des travailleurs pour l'indépendance

Clandestinu: Clandestin

Corsica Nazione: Corse Nation

U Collectivu Naziunale: Le Collectif National

U Collectivu pa a Nazione: le Collectif pour la Nation

U collectivu Testa Mora e Fiore Rossu: le Collectif Tête de Maure et Fleur Rouge

Corsica Viva: Corse Vivante ou Vive la Corse

A Cuncolta Naziunalista: Assemblée Nationaliste ou littéralement Rassemblement Nationalista

A Cuncolta independentista: Assemblée Indépendantiste ou littéralement Rassemblement Indépendantiste

A Fiumara: La Crue ou l'Inondation

FLNC: Fronte di Liberazione Naziunale di a Corsica, (Front de Libération Nationale de la Corse)

FPC: Fronte Patriottu Corse (Front des Patriotes Corses)

FPCL: Fronte Paesano Corsu di Liberazione (Front des nationaux corses de libération)

FRC: Front Régionaliste Corse

Front Corse d'Emancipation ou Front Corse

Fronte Ribellu: Front Rebelle

GP: Ghjustizia Paolina (Justice Paolienne)

Indipendenza: Indépendance

A Manca Naziunale: La Gauche Nationale

MCA: Muvimente Corsu per l'Autodeterminazione (Mouvement Corse pour l'Autodétermination)

MPA: Muvimente Per l'Autodeterminazione (Mouvement Pour l'Autodétermination)

A Mossa Nazionale: le Mouvement Nationale ou littéralement le rassemblement national.

PNC: Partitu Naziunale di a Corsa, Parti National de la Corse.

PPC: Partitu Populare Corsu (Parti Populaire Corse)

PCA: Partitu Corsu d'Azione, Parti Corse d>Action

PCA: Parti Corse Autonomiste

PPCA: Partitu di u Populu Corsu per l'Autonomia (Parti du Peuple Corse pour l'Autonomie)

PPI: Partitu pa l'Indépendenza (le Parti Pour l'Indépendance)

Resistenza: Résistance

Scelta Nova: Nouveau Choix

Union des Combattants: ou FLNC Réunifié

U Rinnovu Naziunale: le Renouveau National

UPC: Unione di U Populu Corsu (union du Peuple Corse)

Notes

1. Nous utilisons cette terminologie pour désigner en totalité le champ politique qui recouvre les régionalistes, les autonomistes, les nationalistes et les indépendantistes. Bien que ces derniers puissent à eux seuls représenter une distinction de nature de la revendication nationalitaire, nous posons par le choix de l'utilisation ce vocable l'hypothèse que la distinction des différentes idéologies n'est pas définie par une différence de nature mais de degré de la revendication nationalitaire.
2. Nous utilisons cette terminologie pour désigner en totalité le champ politique qui recouvre les régionalistes, les autonomistes, les nationalistes et les indépendantistes. Bien que ces derniers puissent à eux seuls représenter une distinction de nature de la revendication nationalitaire, nous posons par le choix de l'utilisation ce vocable l'hypothèse que la distinction des différentes

idéologies n'est pas définie par une différence de nature mais de degré de la revendication nationalitaire.

3. Nous avons entrepris entre septembre 1996 et mars 2002 l'étude, à travers une analyse de terrain qui nous a conduit à réaliser des dizaines d'heures d'enregistrements d'acteurs politiques, de la dimension nationaliste corse (observation participante, entretiens qualitatifs, repérage du discours partisan, etc.). De plus, nous avons suivi l'ensemble des meetings relatif aux deux campagnes électorales de 1998 et de 1999; et enfin dans le but d'élaborer les bases d'une intervention sociologique, nous avons établi entre octobre 1998 et août 2000 une série d'entretiens avec Jean Michel Rossi cofondateurs du FLNC et ancien dirigeant du bloc Cuncolta/FLNC canal historique.
4. Cf. "langue et littérature" in *Corse*, collectif, C. Bonneton éditeur, 1981, p. 171-211, ou cité dans un article important de monsieur OLIVESI, C.: "La Corse contestataire, l'État, et l'Europe" p. 155-201, in RENO, F. (dir.): *Identité et politique de la Caraïbe et de l'Europe multiculturelle*, Economica, 322 p., septembre 1995.
5. Avec notamment la mise en valeur des terres de la plaine orientale par une société d'économie mixte, la S.O.M.I.V.A.C.
6. LECA A.: "Les assises idéologiques de l'État National Corse", A.F.H.I.P. 1, collection d'histoire des idées politiques, actes du 1^e Colloque Aix en Provence, 26, 27 septembre 1981 p. 29-49.
7. TAFANI, Pierre: *Le clientélisme politique*.
8. YVIA-CROCE, Y.: *Vingt années de corsisme 1920-1939*. Editions Cynnos, Ajaccio 1979.
9. FLORY, Th.: *Le mouvement régionaliste français, source et développement*, PUF, 131 p., Paris, 1966.
10. LECA, A.: "A Muvra ou le procès de la France par les autonomistes corses (1920-1939) Colloque AFHIP, Toulouse 1991, p. 326-350, AFHIP n. VIII, collection Histoire des Idées Politiques, Presses Universitaires Aix-Marseille.
11. NÚÑEZ SEIXAS, X.M.: *Movimientos nacionalistas en Europa. Siglo XX*. Madrid, Editorial Síntesis, 1998, p. 195.
12. LE ROY LADURIE: *Histoire des régions françaises*, CHATELAIN, D.; TAFANI, P.: *Qu'est-ce qui fait courir les autonomistes?*, Stock 2, collection Penser, Paris, 1976, 309 p.
13. Comme par exemple la sauvegarde de l'environnement, ou la politiques des transports, ou la question de l'insularité et de l'économie identitaire, ou bien encore la modernisation des communications, etc.
14. BRIQUET, J.L.: *La tradition en mouvement, clientélisme et politique en Corse*. Paris, Belin, 1997.
15. BRIQUET, J.L.: *La tradition en mouvement*, op. cit. Chapitre 5 et 6, p. 137-

197.

16. Statut Deferre de 1982 et Statut Joxe de 1991, Statut Jospin 2002 et enfin depuis novembre 2002, le projet de loi de décentralisation proposée par le Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et enfin Référendum consultatif du 6 juillet 2003.
17. CRETTIEZ, X.: "La mise en scène de la violence politique au travers les conférences de presse du FLNC" p. 357-375, in BRAUD, Ph. (dir.): *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Culture et Conflits, L'Harmattan, juin 1993.
18. DOMINICI, Th.: "L'après assassinat du Préfet Erignac, les retombées sur le système nationaliste Corse" in les Cahiers de la Sécurité Intérieure n. 47 *Penser la violence*, p. 133-161.
19. Ibidem.
20. Entre octobre 1989 et novembre 1991 le FLN-C endurera une vague de contestations, de divisions et de dissidences au cœur sa structure décisionnelle. En l'espace d'une année, il se scindera en trois entités politico-militaires: Cuncolta Naziunalista/FLNC Canal Historique, Mouvement Pour l'Autodétermination/FLNC Canal Habituel, et Accolta Naziunalista Corsa/Resistenza. Après une réunion des principales fractions sous le sigle Union des Combattants ou FLN-C réunifié en décembre 1999, les fractions armées ont amorcé une trêve des attentats, cette politique se soldera en novembre 2002 sur une nouvelle fragmentation des différents groupuscules armés qui rejoindraient les autres nébuleuses, ce qui rend de plus en plus difficile l'analyse de ce phénomène de société.
21. *L'utopie identitaire?*
22. SEILER, Daniel-Louis: *De la comparaison des partis politiques*, Economica, 1986, 246 p.
23. Une faction se distingue du parti politique du fait qu'elle est synonyme de division, d'intérêts particuliers et de désordre, elle agit essentiellement comme un perturbateur de l'État. Son action à l'inverse des partis politiques représente "un phénomène dysfonctionnel". Cf. l'analyse de G. SARTORI: *Parties and party systems, a framework for analysis*, vol. I, p. 3-13, Cambridge University Press, 1976, 389 p. et pour l'aspect dysfonctionnel Cf. AVRIL, Pierre: *Essais sur les partis politiques*, chapitre 2 "Partis et factions" p. 23-43, Payot, Paris, 1990, 225 p.
24. Dont Isidre Molas, en a fait récemment une magnifique synthèse dans un Working Paper. Cf. *Partis nationalistes, autonomistes et clan en Corse*, p. 16 et ss., Working Paper n. 181/00, Barcelona, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 2000.
25. MOLAS, I.: *Partis nationalistes, autonomistes et clan en Corse*, p. 16 et ss., op. cit.
26. Date de la démission du leader autonomiste Edmond Siméoni de la

Présidence de la coalition nationalitaire Corsica Nazione.

27. OLIVESI, C.: «La Corse contestataire, l'État, et l'Europe» p. 155-201 in RENO, F. (dir.): *Identité et politique ,de la Caraïbe et de l'Europe multiculturelle*,172 p., Economica, 1995.
28. Mouvement Corse pour l'Autodétermination, ancêtre d'A *Cuncolta Independantista*, il sera dissous en janvier 1986 et remplacé aussitôt par le sigle A *Cuncolta Nazionalista*.
29. DUPOIRIER, E.: *La question de l'identité et des partis régionalistes en Corse*, Working Paper n. 190/00, Barcelona, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 2000. 14 p.
30. LAFONT ROBERT *La révolution régionaliste*, Gallimard 1967.
31. CHATELAIN, D.; TAFANI, P.: *op. cit.* p. 147.
32. Ibidem, p. 14.
33. Parue en 1974, mis à jour et réédité en 1991 après l'éclatement de la famille indépendantiste et en 1994 en concurrence avec les projets du FLNC canal historique de faire passer le statut de l'île en Territoire d'Outre Mer (article 74 de la Constitution de 1958).
34. U.P.C.: *I Quartani di l'unione, l'autonomie interne pour le Peuple Corse*, p. 11, Bastia, décembre 1994.
35. LAVAUX, G.: "A la recherche d'un cadre théorique pour l'étude des partis communistes français. RFSPO. n. 3, vol. XVIII, juin 1968, p. 445-446.
36. Arritti n.
37. Ibidem.
38. OLIVESI, C.: «La Corse contestataire, l'État, et l'Europe» p. 155-201 in RENO, F. (dir.): *Identité et politique ,de la Caraïbe et de l'Europe multiculturelle*, 172 p., Economica, 1995.
39. Entre octobre 1989 et novembre1991 le FLN-C endurera une vague de contestations, de divisions et de dissidences au cœur sa structure décisionnelle. En l'espace d'une année, il se scindera en trois entités politico-militaires: Cuncolta Naziunalista/FLNC Canal Historique, Mouvement Pour l'Autodétermination/FLNC Canal Habituel, et Accolta Naziunalista Corsa/Resistenza.
40. DOMINICI, Th.: *Le passage de l'identité à l'identité politique dans l'évolution des revendications nationalitaires corses, approche théorique et paradigmaticque*, mémoire de DEA de Politique comparée, Université de Bordeaux IV, deux volumes, 480 p, Bordeaux 1997.
41. Dès lors sans transition politique, la dimension sociologique du nationalisme corse est, en raison de ce groupe de pression clandestin qui pratique l'instrumentalisation politique de la violence, rapidement passée d'un

phénomène ethno-culturel à un conflit de société qui se fige sur l'éclatement du FLN-C en trois branches politico-militaires en 1991 et aboutit sur l'assassinat d'un Préfet de région en février 1998.

42. Cf. Tableau généalogique des formations politiques.
43. Représentant du mouvement au Parlement Européen au sein du groupe ALE-Les Verts, trésorier et membre de l'exécutif de la confédération inter-régionale Peuples & Régions Solidaires.
44. CRETIEZ, X.: "Les rebellions contre l'État: la Corse", p. 27-44 in CRETIEZ, X.; SOMMIER, I. (eds.): *La France rebelle*, Michalon, 550 p., Paris, octobre 2002.
45. VALLEE, J.Ch.: "Divisions chez les séparatistes: la Corse" in BIDEGARAY, Ch. (dir.): *Europe Occidentale le mirage séparatiste*, op. cit., p. 153-185.
46. Ce chiffre est le résultat de l'addition de la coalition nationalo-autonomiste Corsica Nazione (Cuncolta Naziunale –vitrine légale du FLNC Canal Historique–, Accolta Naziunale Corsa –vitrine légale de Resistenza–, Union du Peuple Corse, Per U Paese et I Verdi Corsi –proches d'A Cuncolta) et le Mouvement Pour L'Autodétermination (vitrine légale du FLNC Canal Habituel).
47. Ce score représente les résultats globaux obtenus sur les quatre circonscriptions par les mouvances en lices lors de cette élection: Corsica Nazione 13.29%, MPA 5.86% et ANC 1.68%, soit 22.873 suffrages sur 109.722 exprimés contre 165.654 inscrits.
48. Mis en sommeil en mars 1996, il annonce sa dissolution en janvier 1999.
49. Regroupement d'anciens cadres et militants de l'ANC et du MPA.
50. DOMINICI, Th.: *Le passage de l'identité à l'identité politique dans l'évolution des revendications nationalitaires corses, approche théorique et paradigmatic*, mémoire de DEA de Politique comparée, Université de Bordeaux IV, deux volumes, 480 p., Bordeaux, 1997.
51. BRIQUET, Jean-Louis: *La tradition en mouvement, clientélisme et politique Corse*, p. 231-261, Belin, 1997, 303 p.
52. DOMINICI, Th.: "L'après assassinat Erignac, les retombées sur le système nationaliste corse", op.cit.
53. CRETIEZ, Xavier; FERRET, Jérôme: "présentations" p. 6 in CRETIEZ, Xavier; FERRET, Jérôme (dir.): *Le silence des armes? L'Europe à l'épreuve des séparatismes violents*, op. cit.
54. Ce protocole d'accord se fonde sur l'exemple de base des accords irlandais et basques.
55. Cette dernière ramifications du FLNC est apparue en novembre 2001 et elle vient de s'officialiser "FLNC des anonymes" lors d'une conférence de presse en août 2002. Cependant depuis septembre 2002 un autre FLNC est apparu, dès lors l'Union des Combattants paraît consommée.

56. Parti Nationaliste de la Corse.
57. Schématiquement ce groupe est formé par les autonomismes, les fédéralismes, et les régionalisme.
58. *ibidem*, p. 146 et ss.
59. «Pour une nouvelle approche du nationalisme corse: étude sur la diffusion du phénomène dans l'espace insulaire», p. 73-112, p. 75 in Etude Corse *Espace et Idéologie*, n. 23, 1984.
60. Ibidem.
61. Il demeure le plus charismatique des acteurs nationalitaires, en prenant en otage en août 1975 à Aléria une cave viticole il fut avec l'aide d'un commando improvisé à l'origine de l'expression violente de la contestation contemporaine. Cette action marque les premiers balbutiements de la LLN du FLN-C.
62. Regroupement d'anciens cadres et militants de l'ANC et du MPA.
63. Membre fondateur et animateur du PNC.
64. ARITTI n. 1849, du 2 mai 2003, p. 3.